

Rapport de Transparence 2022

Activités d'Audit d'EY en France

Période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022



EY

Building a better
working world

EY dans le monde

EY compte **+350 000**
associés et collaborateurs

Implanté dans
+150 pays



dont **94** pays
en Europe, au Moyen-Orient,
en Inde et en Afrique (EMEIA)

8 régions
dans la zone EMEIA
EY en France fait partie de la région Europe West.

Chiffre d'affaires

1 259 M€

+ 6 000

associés et collaborateurs

19 bureaux



Dont activités d'audit

Honoraires

374 M€

Honoraires des sociétés
de commissariat aux comptes

Clients

+ 11 000 mandats

19 sociétés CAC 40

49 sociétés SBF 120

Formation

+ 145 000 heures

+ 7 jours/collaborateur

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. Organisation des activités d'audit | 7 |
| 2. Notre engagement pour la qualité de nos audits . | 10 |
| 2.1 Culture de la qualité..... | 12 |
| 2.2 La réalisation de nos audits | 17 |
| 2.3 Le dispositif de contrôle de la qualité | 23 |
| 3. Gestion des talents..... | 26 |
| 4. Indépendance..... | 29 |
| 5. Annexes..... | 33 |



Message du management



Eric Fourel
Président d'EY en France

Nous sommes heureux de vous présenter le *Rapport de transparence 2022* relatif aux activités d'audit légal d'EY en France.

Il présente l'ensemble des actions que nous mettons en œuvre pour améliorer la qualité de nos audits, maîtriser nos risques et garantir notre indépendance.

Dans un monde en proie à des crises multiples, violentes et cumulatives, à de profondes transformations, le besoin de confiance dans l'information financière et non-financière n'a jamais été aussi fort. C'est pourquoi, la qualité de nos missions d'audit reste notre priorité absolue ; elle est au cœur de notre engagement et de notre volonté de servir l'intérêt général. Ainsi, nous continuons d'investir de manière ambitieuse dans les nouvelles technologies, dans nos équipes et nos programmes de formation pour améliorer la pertinence et l'efficacité de nos audits. Nous participons également, de façon active, aux réflexions sur l'évolution du rôle de l'auditeur et sur les nouvelles réglementations qui favorisent un meilleur cadre d'investissement ou de contrôle des risques en lien avec nos différentes parties prenantes.



Alain Perroux
Président d'Ernst & Young
Audit et d'Ernst & Young et
Autres

Par ailleurs, face aux changements liés aux modes de travail et pour répondre à une aspiration très forte de nos collaborateurs, nous avons mené de nombreuses réflexions et avons défini un nouveau système collaboratif. Dans ce cadre, nous avons intégré le télétravail dans une approche plus vaste, le « smartworking » qui permet à nos collaborateurs d'organiser leur temps au sein de chaque équipe, chez leurs clients et dans leur lieu de vie avec une grande autonomie pour conjuguer impératifs personnels et professionnels.



Jean-Roch Varon
Président d'EY & Associés

Nous investissons également dans nos talents au travers de plans de formation ambitieux conçus pour fournir un cursus complet qui permet à nos professionnels d'acquérir les connaissances techniques et les qualités de leader nécessaires. Nous avons pour objectif de permettre à nos talents de se projeter au sein de l'organisation et de les aider dans leur progression et développement, à chaque étape de leur carrière.

Enfin, une revue stratégique initiée par les instances internationales du réseau EY a couvert au cours de l'année 2022 une évaluation de notre modèle opérationnel et de l'environnement externe et interne dans lequel nous évoluons. Au regard des avancées de cette revue, les dirigeants d'EY sur un plan mondial, régional et national sont arrivés à la conclusion qu'il était souhaitable de pousser plus avant un projet de séparation du réseau actuel en deux organisations pluridisciplinaires distinctes : d'une part, un réseau mondial centré autour de nos activités d'audit, et d'autre part, une nouvelle entité globale réunissant nos activités de conseil, de stratégie et de transactions et l'essentiel de nos activités juridiques et fiscales.

Les prochaines étapes de ce projet consistent en l'approfondissement de ses conditions de réalisation dans l'optique de son approbation par les associés. Cette phase devrait se conclure par un vote des associés dans chacun des pays concernés au cours du premier trimestre de l'année civile 2023.

**L'ambition d'EY:
BUILDING A BETTER
WORKING WORLD**

EY est résolu à jouer son rôle dans la construction d'un monde économique plus juste et plus équilibré. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Grâce à l'analyse des données, les auditeurs fournissent des audits de haute qualité avec indépendance, intégrité, objectivité et scepticisme professionnel.

C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde économique plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

Nous pensons qu'une telle évolution de nos structures créera davantage d'opportunités pour les collaborateurs d'EY, renforcera le mode opératoire de nos activités d'audit, augmentera le choix des clients en termes de prestataires et sera créateur de valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

Avec ce projet, EY sera à l'avant-garde des évolutions de notre environnement et contribuera activement à créer un nouvel avenir pour nos professions.

S'agissant de ce rapport de transparence relatif à notre exercice 2022, nous l'avons préparé conformément aux exigences légales et réglementaires applicables aux commissaires aux comptes membres d'EY en France. Nous y réaffirmons notre engagement de contribuer à une croissance durable et responsable.

Comme chaque année, nous publions par ailleurs sur notre site Internet notre rapport de responsabilité qui décrit les contributions économiques, sociales et environnementales d'EY en France pour construire un monde économique plus juste, plus équilibré et plus respectueux de l'environnement, conformément à notre signature.

Nous vous souhaitons une agréable lecture et nous vous invitons à poursuivre le dialogue avec nous sur l'ensemble des sujets abordés dans ce rapport.



1. Organisation des activités d'audit

EY est un des leaders mondiaux en matière d'audit et de conseil comptable, d'activités de consulting, de fiscalité et de droit des affaires, de stratégie et de transactions. Présents dans plus de 150 pays, plus de 350 000 associés et collaborateurs sont unis par la volonté de prendre une part active à la construction d'un monde économique plus juste et plus équilibré. Ils partagent un engagement résolu de qualité, d'intégrité et de scepticisme professionnel. Dans un monde économique de plus en plus complexe, l'approche intégrée et pluridisciplinaire d'EY faisant appel aux compétences les plus pointues mobilisées au service de la qualité est particulièrement adaptée aux exigences de l'audit des groupes internationaux.

Dans la suite de ce rapport, nous utiliserons EY pour faire référence à l'organisation mondiale des entités membres d'Ernst & Young Global Limited (EYG).

L'organisation d'EY en France tient compte des obligations propres à la gestion de trois professions réglementées dans le domaine du chiffre et du droit (les commissaires aux comptes, les experts-comptables et les avocats) aux côtés d'activités non réglementées dans le domaine du conseil.



Les entités juridiques de l'activité commissariat aux comptes, membres du réseau EY sont les suivantes : Ernst & Young Audit, Ernst & Young et Autres et Auditex. Ces entités sont membres du réseau Ernst & Young Global Limited (EYG), une société de droit britannique à responsabilité limitée.

Toutes les informations d'identification des associés de nos entités de commissariat aux comptes sont disponibles sur le site du H3C sous la rubrique « listes des commissaires aux comptes inscrits ». Pour chaque entité de commissariat aux comptes, la répartition du capital et des droits de vote est indiquée en annexe. Certaines de ces entités sont également inscrites auprès d'autorités étrangères de supervision des auditeurs : aux Etats-Unis, au Japon, au Canada, en Suisse, en Chine et au Royaume-Uni.

Les autres sociétés opérationnelles membres d'EY en France sont, au 30 juin 2022 :

- ▶ Pour les activités réglementées du chiffre : les sociétés EY & Associés, Artois et Picarle et Associés ;

- ▶ Pour l'exercice du droit et de la fiscalité : les sociétés Ernst & Young Société d'Avocats et EY VENTURY Avocats ;
- ▶ Pour les activités non réglementées, y compris le conseil lié à la stratégie et aux transactions : la société Ernst & Young Advisory.
- ▶ Les professionnels du chiffre, associés et collaborateurs exerçant des activités réglementées, sont, pour l'essentiel, regroupés dans EY & Associés, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Des contrats ont été établis entre cette entité et les autres sociétés de commissariat aux comptes. Les principes de gouvernance et de contrôle de la qualité présentés dans ce rapport s'appliquent à toutes ces sociétés.

La coordination de l'ensemble des activités d'EY en France est assurée par un comité dirigé par Eric Fourel, composé des principaux responsables des activités d'EY en France.

Les différentes entités d'EY réunissent en France, au 30 juin 2022, 332 associés qui sont répartis dans les villes suivantes : Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Strasbourg, Bordeaux, Nantes, Rennes, Nice, Montpellier, Grenoble, Rouen, Nancy, Nouméa, Bayonne, Sophia-Antipolis.



Gouvernance des activités d'audit

En France, la gouvernance des activités d'audit et de conseil comptable est assurée par un comité opérationnel composé d'associés commissaires aux comptes et/ou experts-comptables. Réunis autour de Jean-Roch Varon, les membres de ce comité ont respectivement en charge la gestion des ressources humaines, la gestion des unités opérationnelles, la qualité et la direction technique, l'exécution de la stratégie commerciale et l'innovation. Cette équipe arrête les décisions les plus significatives concernant la gestion des activités, notamment pour l'acceptation et le maintien des clients et des missions, l'affectation des mandats de commissariat aux comptes, les programmes de formation et d'amélioration de la qualité, les plans d'action consécutifs aux contrôles de qualité internes et externes, les relations avec les autorités de régulation ainsi que l'évaluation des associés d'audit.



Informations financières

Les informations suivantes concernent l'ensemble des activités d'EY en France pour l'exercice clos le 30 juin 2022. Il s'agit du chiffre d'affaires combiné et non pas consolidé. Ces données incluent les dépenses refacturées aux clients ainsi que les montants facturés à d'autres entités membres d'EY.

Les informations détaillées requises par l'article R. 823-21 du Code de commerce dans le cadre du rapport de transparence des sociétés de commissariat aux comptes se trouvent en annexe.

| Activités | Informations financières 2022 | | Informations financières 2021 | |
|--|---|--------------|---|--------------|
| | Chiffre d'affaires (en millions d'euros) | % | Chiffre d'affaires (en millions d'euros) | % |
| Audit des comptes et autres missions (*) | 374 | 29,71 % | 381 | 32,37 % |
| Fiscalité & Droit | 226 | 17,95 % | 205 | 17,42 % |
| Conseil comptable, conseil en organisation et transactions | 659 | 52,34 % | 591 | 50,21 % |
| Total | 1 259 | 100 % | 1 177 | 100 % |

* Audit légal ou contractuel des comptes et services autres que la certification des comptes fournis par les entités de commissariat aux comptes EY en France



2. Notre engagement pour la qualité de nos audits



Contexte

La réputation d'EY en France en matière de services d'audit est le fondement de notre réussite en tant qu'auditeurs indépendants. Pour cela, nous continuons d'investir dans des initiatives qui encouragent le renforcement de la qualité, de l'indépendance, de l'objectivité et du scepticisme professionnel de nos équipes.

Conformément aux exigences de la loi, les commissaires aux comptes ont pour rôle de certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers présentés par les entités dont ils assurent l'audit légal.

Dans le cadre de la réalisation de nos audits, nous nous appuyons sur un très large éventail de compétences grâce à notre structure de firme pluridisciplinaire. Ainsi, des équipes à l'expérience avérée, complémentaires dans leurs spécialités techniques et sectorielles, sont constituées pour réaliser ces missions. En parallèle, nous nous efforçons d'améliorer en permanence les procédures internes de qualité et de maîtrise des risques afin de maintenir un haut niveau de qualité de nos travaux.

Dans un environnement caractérisé par une mondialisation de l'économie, une accélération des mouvements de capitaux, une urgence liée aux problématiques climatiques et l'impact des changements technologiques, la qualité de l'audit est primordiale. Pour répondre à cette attente, EY poursuit ses investissements dans son programme stratégique « NextWave » qui porte notamment sur le

développement et l'évolution de la méthodologie d'audit ainsi que sur les outils technologiques. Ce programme améliore par ailleurs l'efficacité et la pertinence de nos audits ce qui constitue également une exigence de nos clients.



EY s'attache aussi à comprendre en quoi la qualité de certaines prestations a pu, dans certains cas, ne pas être à la hauteur de nos attentes ou de celles des parties prenantes y compris des autorités indépendantes de supervision des activités d'audit. Tirer les enseignements des contrôles internes et externes et identifier les causes des déficiences relevées pour améliorer constamment la qualité de nos audits fait intégralement partie de notre démarche qualité.

2.1 Culture de la qualité



Des hommes et des femmes qui font preuve d'intégrité, de respect mutuel, d'un esprit d'équipe et d'ouverture d'esprit.

Des hommes et des femmes qui font preuve d'énergie, d'enthousiasme et du courage de diriger.

Des hommes et des femmes qui construisent une relation de confiance en faisant ce qui doit être fait.



La qualité à tous les niveaux

Par leur comportement et leurs actions, les équipes dirigeantes d'EY en France sont chargées d'insuffler un état d'esprit visant à la construction d'un monde économique plus juste et plus équilibré.

Si l'attitude des équipes dirigeantes est essentielle, les collaborateurs d'EY comprennent aussi qu'ils sont les premiers responsables de la qualité des services et qu'au sein de leurs équipes et communautés, ils ont également un rôle de leader. Les valeurs partagées chez EY guident leurs actions vers des solutions justes, et l'engagement d'EY pour la qualité est inscrit dans ce que nous sommes et dans tout ce que nous faisons.

La conception de l'éthique et de l'intégrité professionnelles, incluse dans notre code de conduite mondial ainsi que dans d'autres politiques, favorise la culture de la consultation et est reprise dans les programmes de formation et les communications internes. Régulièrement, nos principaux responsables rappellent ces attentes en insistant sur les enjeux de la qualité et de la conformité aux règles professionnelles comme à celles d'EY. De même, la qualité des services rendus est un indicateur clé pour l'évaluation et la rétribution des professionnels d'EY.

Notre culture encourage en effet fortement la collaboration au sein des équipes et le recours à l'avis de spécialistes à chaque fois que des situations, des enjeux complexes ou des questions de jugement se présentent, qu'il s'agisse de principes comptables, de normes d'audit, d'information financière, de réglementation professionnelle ou d'indépendance.



Code de conduite

Nous encourageons une culture d'intégrité auprès de tous nos professionnels. Avec le code de conduite mondial d'EY, chacun dispose d'un ensemble de principes clairs pour guider ses actions et son comportement professionnel.

Le code, qui s'applique à tous les professionnels d'EY, est structuré autour de cinq thèmes :

1. Travailler dans un esprit d'équipe ;
2. Travailler avec les clients, les régulateurs et les tiers ;
3. Agir avec une parfaite intégrité professionnelle ;
4. Rester objectif et préserver son indépendance ;
5. Protéger les données, les informations et le capital intellectuel.

Le Code de conduite est signé par l'ensemble de nos collaborateurs et associés lors de leur intégration chez EY, puis chaque année.

Les procédures de suivi du respect du code ainsi que des communications renouvelées ont pour objectif de créer un climat favorable au comportement responsable de nos collaborateurs et associés, y compris quand ils sont amenés à révéler d'éventuelles anomalies ou défaillances, sans crainte des conséquences.



Dispositif d'alerte

La hotline EY/Ethics permet aux collaborateurs d'EY, aux clients et aux tiers de pouvoir signaler de manière confidentielle tout comportement non éthique ou inapproprié qui pourrait être en violation des normes professionnelles ou qui ne serait pas cohérent avec nos valeurs partagées ou notre code de conduite. Au niveau mondial, cette hotline est gérée par une entreprise indépendante qui garantit un traitement confidentiel et si nécessaire anonyme des informations signalées.

Dès qu'une alerte arrive via EY/Ethics Hotline, par téléphone ou par internet, elle fait l'objet d'une attention immédiate.

Selon la nature des faits signalés, nos équipes de risk management, gestion des talents, juridique ou autres, sont mobilisées pour examiner la question et investiguer. Les alertes transmises par une autre voie qu'EY/Ethics Hotline sont traitées de la même façon.

En France, compte tenu des restrictions légales relatives à la protection des droits de la personne et des salariés, cette hotline n'est pas activée. Nous avons développé et mis en place une hotline spécifique adaptée au cadre réglementaire français qui permet de signaler tout agissement non éthique.



La qualité de l'audit est le fondement de notre métier et de notre réputation professionnelle. Elle occupe une place centrale dans nos prises de décision.

Les marchés sont profondément affectés par les évolutions technologiques, l'exploitation accrue des données, les changements climatiques, les changements démographiques et la mondialisation.

Grâce à notre programme stratégique « NextWave » et en cohérence avec l'objectif « Building a better working world », les entités membres d'EY s'adaptent à cet environnement et innovent pour accompagner les clients dans la création de valeur à long terme mais également pour utiliser les connaissances, compétences et expériences au service des communautés dans lesquelles elles évoluent.

Pour maintenir la réalisation d'audits de grande qualité, EY a développé une approche axée sur les données, rendue possible par des outils analytiques et numériques, qui permet aux équipes de renforcer la pertinence et l'efficacité de leurs approches d'audit tout en maintenant leur esprit critique et leur objectivité. Le développement de l'audit du futur, au moyen d'outils technologiques toujours plus sophistiqués, est un processus continu.

Les entités membres d'EY et les lignes de services sont responsables de la qualité des prestations réalisées. Les lignes de services gèrent l'ensemble du processus de contrôle de la qualité des missions réalisées et le suivi de la qualité des missions en cours afin de s'assurer du respect des normes professionnelles et des politiques d'EY.



Le comité qualité mondial

Le comité qualité mondial d'EY est un élément important de la culture d'amélioration continue. Il est composé d'un ensemble d'associés expérimentés présentant des profils diversifiés. Ce comité conseille les associés responsables de la ligne de services Audit et conseil comptable sur les nombreux aspects qui affectent la qualité de l'audit tels que l'organisation des entités, leur gouvernance, leur

culture, leur gestion des risques, leurs opérations et leur stratégie des ressources humaines.

Il développe des idées et des approches innovantes visant à toujours améliorer la qualité des audits et constitue un forum de partage des meilleures pratiques des entités membres d'EY. Il aide également à développer des indicateurs de qualité des audits qui contribuent au cycle d'amélioration continue.



Programme d'amélioration continue de la qualité

Le programme d'amélioration de la qualité de l'audit est un ensemble d'actions partagées mondialement au sein de l'organisation EY. Il s'appuie sur une structure de gouvernance appropriée et vise à servir l'intérêt public par l'amélioration permanente de la qualité de nos audits. Coordonné et supervisé à l'échelle mondiale, il est mis en œuvre localement.

Ce programme facilite le déploiement des nouvelles normes internationales sur la gestion de la qualité (ISQM 1 et ISQM 2) notamment parce qu'il favorise la cohérence et l'uniformité grâce à diverses activités de surveillance et qu'il établit des objectifs et des priorités clairs en matière de qualité pour l'équipe de direction.

Il comprend six piliers :

- ▶ L'attitude des dirigeants ;
- ▶ L'excellence des équipes ;
- ▶ La simplification et l'innovation ;
- ▶ Les technologies d'audit et la digitalisation ;
- ▶ Les outils d'aide à l'audit ;
- ▶ La prise en compte de la qualité dans l'évaluation annuelle des associés et des collaborateurs.

Grâce à ce programme, la qualité de nos audits progresse, l'harmonisation de leur réalisation se renforce et les résultats des contrôles de qualité internes et externes s'améliorent au niveau mondial.

Les initiatives actuelles du programme de qualité visent à renforcer l'utilisation des données et de la technologie afin d'améliorer la compréhension par nos équipes des activités des entreprises auditées et de mieux évaluer les risques relatifs à la mission. De plus, un réseau de coachs aide activement les équipes à mieux cadencer leurs audits, permettant aux associés et directeurs d'intervenir suffisamment tôt pour fournir le niveau d'encadrement nécessaire.



Direction de la qualité

Le réseau mondial des directeurs de la qualité est un groupe d'associés expérimentés en charge de l'amélioration de la qualité des audits en apportant un soutien aux équipes de mission. Ils veillent au déploiement des différentes composantes du programme d'amélioration continue de la qualité.

Leurs responsabilités incluent le support aux contrôles internes et externes, l'accompagnement des équipes sur le traitement des déficiences d'audit identifiées, le support aux analyses des risques du portefeuille de missions et la mise en œuvre des processus liés au système de gestion de la qualité d'EY, y compris les programmes annuels de contrôle de qualité mondiaux.

Ils disposent d'outils d'analyse leur permettant d'avoir une vision de l'avancement des missions d'audit et une plus grande clarté sur l'utilisation pertinente des ressources qui doivent être déployées pour soutenir les équipes d'audit.



La direction technique

Le responsable mondial de la direction technique agit sous l'autorité du responsable mondial de la ligne de service Audit et conseil comptable. Il élabore les politiques de contrôle de la qualité de l'audit et les procédures liées. Conjointement avec les responsables de l'activité d'audit, il supervise les responsables des directions techniques des différentes zones géographiques.

Cette organisation donne une plus forte assurance quant à l'objectivité des consultations et des procédures de contrôle de la qualité de l'audit.

Le responsable mondial de la direction technique :

- ▶ conduit et coordonne les actions d'un réseau mondial de spécialistes en matière de principes comptables, de normes d'audit et d'information financière qui sont consultés par les équipes d'audit sur ces sujets et sont en charge de certaines tâches de surveillance et de gestion des risques.
- ▶ supervise le développement de la méthodologie d'audit d'EY au niveau mondial et celui des politiques d'audit et des moyens technologiques nécessaires pour assurer la conformité de nos travaux aux normes professionnelles et aux obligations réglementaires.

- ▶ supervise le développement des guides d'application, des programmes de formation et de contrôle et des procédures suivies par les professionnels.

Les membres des directions techniques sont en lien étroit avec les associés et collaborateurs et ont connaissance des enjeux des clients et des procédures d'EY.

En France, plusieurs associés de la direction technique sont membres d'instances et organisations nationales ou internationales :

- ▶ Instances et organisations françaises :
 - ▶ La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes - CNCC/CRCC (conseil national, comité des normes professionnelles, comité application des normes professionnelles, commission des études juridiques, comité paritaire CNCC/H3C, comité audit EIP, comité comptable des EIP, délégation internationale pour l'audit et la comptabilité, commissions sectorielles : Blanchiment, associations/fondations, organisations syndicales et professionnelles) ;
 - ▶ L'Autorité des Normes Comptables - ANC ;
 - ▶ L'Association Nationale des Sociétés par Action - ANSA.
- ▶ Instances et organisations internationales :
 - ▶ L'International Auditing and Assurance Standards Board - IAASB (en tant que membre du bureau) ;
 - ▶ Le Financial Reporting Board Technical Expert Group - EFRAG ;
 - ▶ L'Audit and Assurance Policy Group.

Ces contributions permettent à la direction technique d'être en permanence à jour des évolutions en cours et à venir.



Direction des risques

La Direction des risques coordonne l'ensemble des actions transverses à l'organisation conçues pour aider les associés et collaborateurs d'EY à respecter les obligations en matière de conformité aux règles locales et mondiales et pour assister les équipes client. Le responsable mondial de la gestion des risques est chargé d'établir des priorités d'exécution en matière de gestion des risques et d'en assurer la cohérence à l'échelle de l'organisation mondiale. La gestion des risques liés à la qualité sont placées sous la responsabilité des entités membres d'EY et de leurs lignes de services.

En France, l'associé responsable de la gestion des risques s'appuie sur un Comité qui comprend les associés responsables de la Qualité dans les quatre lignes de services, l'associé en charge de la direction technique, ainsi que la direction de l'indépendance et la direction juridique. Ce comité coordonne les initiatives de portée transversale, notamment en matière d'indépendance, de gestion des conflits d'intérêt, de promotion du code de conduite mondial EY et de l'éthique.

Les fonctions Qualité de la ligne de services Audit et conseil comptable sont assurées sous l'autorité de l'associé en charge de la direction technique et du directeur de la qualité avec le concours d'associés et autres experts de la direction technique ainsi qu'avec le relais d'un réseau d'associés « qualité et risques » dans les différentes unités opérationnelles. L'associé en charge de la direction technique et le directeur de la qualité sont membres du Comité exécutif de la ligne de services Audit et conseil comptable.

La direction des risques a tiré les enseignements de la pandémie de COVID-19 pour ajuster le dispositif de gestion de risques et de continuité des activités. Elle travaille activement avec l'équipe de sécurité mondiale d'EY pour se préparer aux menaces les plus probables.



Notre stratégie mondiale de développement des carrières fournit à chacun l'opportunité d'enrichir son expérience, de se former et de bénéficier d'un soutien individualisé pour développer ses compétences.

Les programmes de formation d'EY sont conçus pour fournir un cursus complet et homogène au niveau mondial qui permet aux professionnels d'EY d'acquérir les connaissances techniques et les qualités de leader nécessaires. Le cursus fondamental d'audit, l'Académie d'Audit, allie modules interactifs en virtuel ou en présentiel s'appuyant sur un outil de simulation et d'études de cas avec des possibilités de renforcement sur des sujets spécifiques. Ce cursus de formation à fort impact et primé à plusieurs reprises est complété par des modules spécifiques développés en fonction des changements affectant les normes comptables, l'information financière, les règles d'indépendance et les normes professionnelles, les nouvelles

technologies ainsi que les problématiques émergentes.

Pour réaliser les audits et les revues d'états financiers établis selon les référentiels IFRS et US GAAP, les équipes d'audit concernées suivent un programme de formation spécifique à l'issue duquel est établie une accréditation interne attestant de leur compétence.

Selon les règles d'EY, tout professionnel de l'audit, où qu'il exerce dans le monde, doit suivre au moins 20 heures de formation chaque année et 120 heures en trois ans. En France, l'ensemble s'articule comme suit :

- ▶ Un cursus méthodologique, technique et managérial lié à la qualification et au métier du collaborateur. Construit par niveau de qualification, ce cursus correspond à 3 semaines de formation dès son arrivée pour un auditeur débutant, 7 jours pour un manager et 5 jours pour les auditeurs les plus expérimentés. A ce programme s'ajoutent des sessions d'actualisation des connaissances portant sur des thèmes techniques, méthodologiques ou déontologiques selon l'actualité ;
- ▶ Un programme destiné à la maîtrise de compétences plus particulières dans des domaines tels que les normes comptables internationales ou étrangères, l'expertise comptable, les réglementations anti-blanchiment et fraude, ou encore l'analyse de données ;
- ▶ Un programme lié à des rôles particuliers (suivi de carrière interne, recrutement, formateur interne, encadrement...) qui comprend également la maîtrise de langues étrangères ;
- ▶ Les professionnels intervenant notamment pour des entités d'intérêt public dans des secteurs soumis à des réglementations spécifiques suivent des programmes complémentaires consacrés aux particularités de ces secteurs ;
- ▶ Par ailleurs, un riche catalogue de e-learning est accessible aux collaborateurs pour des formations à la demande en fonction de leurs besoins et de leurs souhaits.

Notre approche de la formation professionnelle est également conçue pour répondre aux obligations fixées par les autorités pour la délivrance des diplômes et le maintien de l'autorisation d'exercer. Les programmes français destinés aux commissaires aux comptes inscrits sont destinés à répondre aux recommandations du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes.

Tous les associés signataires respectent leurs obligations légales de formation.

Nous fournissons également un important effort de formation pour aider nos collaborateurs à obtenir les

diplômes permettant l'exercice du commissariat aux comptes. Nous les encourageons à passer les examens et leur permettons de dégager le temps nécessaire à la préparation des diplômes auprès d'organismes spécialisés reconnus, dont nous prenons en charge les coûts.

Les bases de données documentaires, les réunions périodiques d'information et les communications techniques sont développées pour faciliter la compréhension et la mise en œuvre par les équipes de l'ensemble des règles émises par les autorités nationales de surveillance des marchés et de la profession d'auditeurs (Haut Conseil du commissariat aux comptes, Autorité des marchés financiers, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution...).

Nous faisons une place privilégiée à l'enrichissement de l'expérience et des compétences des collaborateurs à l'occasion de leur participation aux missions d'audit. L'accompagnement personnel fourni dans ce cadre aide à transformer le savoir en savoir-faire et les connaissances en expertises. En appelant systématiquement les professionnels les plus expérimentés à « coacher » les moins expérimentés, la dimension d'accompagnement vise à entretenir une dynamique d'apprentissage permanent dont chacun bénéficie quotidiennement. Nous organisons également l'affectation systématique de nos collaborateurs à une diversité de missions qui, en les exposant à une variété d'expériences, assurent leur développement.

Par ailleurs, compte tenu des évolutions sociétales majeures et des nouveaux modes de travail, EY a revu son modèle de leadership afin de mieux accompagner la transformation comportementale de nos collaborateurs. Le but est d'assurer une homogénéité dans la façon dont nos collaborateurs encadrent leurs équipes, s'adressent à leurs clients ou prospects et se comportent entre eux pour une meilleure cohésion d'équipe et une meilleure performance individuelle et collective. Les thématiques sont choisies en tenant compte des enjeux de transformation sociétale tels que : management agile, leadership inclusif, nouvelles façons de travailler, bien-être au travail, relations durables et de qualité, meilleure collaboration avec nos clients et nos équipes, responsabilité sociétale des entreprises, changement climatique, empreinte carbone.

De plus, dans un monde marqué par l'accélération des ruptures, des cycles technologiques et par une révolution digitale sans précédent, EY accompagne la transformation des compétences techniques et comportementales notamment via un programme de certification de compétences appelé EY Badges. Les sujets abordés dans ce programme comprennent entre autres le leadership, le développement durable, l'intelligence artificielle, la blockchain,

l'automatisation robotisée des processus, l'analyse de données, l'innovation, la cybersécurité et les compétences numériques, ainsi que certaines capacités sectorielles qui sont en forte demande. De nouveaux badges sont ajoutés régulièrement au fur et à mesure de l'évolution du programme.

Les badges sont attribués sur la base de critères cohérents à l'échelle mondiale et prennent la forme d'une certification numérique que le destinataire peut inclure sur son CV ou sur les réseaux sociaux pour démontrer ce qu'il a appris dans le cadre de son expérience EY, où que sa carrière puisse l'emmener par la suite. EY a été la première organisation de services professionnels à offrir un tel programme, avec une adoption croissante par les professionnels qui en reconnaissent l'importance.

Au 30 juin 2022, 37 500 badges EY avaient été attribués à des professionnels actuels de l'audit, dont 13 100 rien que pour l'analyse et la stratégie de données. En outre, plus de 13 000 badges EY ont été décernés aux personnes qui ont quitté EY et qui bénéficient de cette expertise complémentaire dans la suite de leur carrière. Il s'agit d'une initiative majeure qui permet aux auditeurs d'enrichir le programme obligatoire de formation par des sujets qui prennent de plus en plus d'ampleur sur le marché, et ce à leur rythme et de manière autonome.

En complément à EY Badges et en collaboration avec Hult International Business School, des qualifications en ligne, EY Master Business Analytics et EY Masters in Sustainability, sont proposées à nos collaborateurs.

Au niveau mondial, les professionnels de l'audit d'EY ont effectué 8,2 millions d'heures d'apprentissage au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022 (contre 8,5 millions d'heures l'année précédente).

Il existe également une variété de programmes d'apprentissage qui ont été développés spécifiquement pour les associés des entités membres. Ceux-ci sont disponibles pour tous les associés des entités membres d'EY et couvrent notamment des sujets tels que le leadership, les technologies dites de rupture et le développement durable.

2.2 La réalisation de nos audits



Acceptation et maintien de nos clients

La politique mondiale relative à l'acceptation et au maintien des clients définit les critères selon lesquels les entités membres d'EY peuvent accepter de servir un nouveau client, de réaliser une mission ou encore de continuer à servir un client existant. Ces principes sont pour nous les fondements de la prévention des risques, de la maîtrise de la qualité, de la protection des associés et collaborateurs, ainsi que du respect des prescriptions des autorités de régulation.

Notre politique répond concrètement aux objectifs suivants :

- ▶ Etablir un processus rigoureux d'évaluation des risques et de décision en matière d'acceptation ou de maintien des clients et missions ;
- ▶ Identifier et gérer les conflits d'intérêt potentiels ;
- ▶ Remplir nos obligations relatives à l'indépendance ;
- ▶ Identifier et refuser les clients ou missions qui nous feraient courir des risques excessifs ;
- ▶ Prévoir la mise en place de procédures adaptées lorsque certains facteurs de risque spécifiques sont identifiés ;
- ▶ Répondre aux exigences légales, réglementaires ou professionnelles.

En complément, la politique mondiale d'EY relative à la prévention des conflits d'intérêt définit les différents types de conflits possibles et les règles mondiales applicables ainsi qu'une procédure d'identification de ces conflits. Cette politique inclut l'identification des mesures de sauvegarde permettant la gestion aussi rapide et efficace que possible des situations de conflits. Ces mesures peuvent consister en l'obtention de l'accord formel des clients concernés autorisant les membres d'EY à accepter la mission sous réserve de la mise en place d'équipes séparées et indépendantes, ou le refus de la mission pour éviter le conflit identifié.

La politique mondiale d'EY sur les conflits d'intérêts, et son guide d'application prennent en compte la complexité croissante des missions et des relations établies par les entités auditées, tout en intégrant la nécessité d'être rapides et pertinents dans la réponse à leur apporter. Elles sont aussi conformes aux plus récentes normes émises par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA).

Pour coordonner efficacement le processus d'acceptation et de maintien des clients et des missions de la ligne de services et du pays concerné, nous utilisons un système intégré EY : PACE (Process

for Acceptance of Clients and Engagements). Ce système guide la démarche des utilisateurs dans les étapes successives de l'acceptation ou du maintien des clients ou missions en mettant à leur disposition les sources d'informations et les contacts nécessaires pour évaluer à la fois les enjeux opérationnels et les risques particuliers qui pourraient y être associés.



Notre méthodologie d'audit (EY GAM)

Notre méthodologie (EY GAM) fournit un cadre global pour effectuer des audits de qualité grâce à la mise en œuvre homogène de procédures d'audit, d'analyses et de jugement professionnel quelle que soit la taille de l'entreprise auditée. Elle requiert également de nos équipes le respect des règles applicables en matière d'éthique et d'indépendance vis-à-vis des entités auditées. L'un de ses piliers est l'évaluation des risques d'audit (qui est revue et modifiée, autant que nécessaire, tout au long de la mission) pour déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des procédures d'audit résultant de cette évaluation. La méthodologie met également en évidence la nécessité d'un niveau adéquat d'esprit critique dans la mise en œuvre des procédures d'audit et a été établie conformément aux normes d'audit internationales (ISAs) et complétée par EY en France pour répondre aux exigences légales, réglementaires ou statutaires françaises.

Notre méthodologie d'audit est organisée par thèmes et permet de cibler notre stratégie d'audit sur les risques liés aux états financiers de l'entité contrôlée et d'adapter nos procédures d'audit en conséquence. A titre d'exemple, il existe des approches d'audit différenciées pour les entités d'intérêt public ou celles considérées comme non complexes. Elle comprend d'une part les procédures obligatoires et leurs modalités d'application et d'autre part des formats de documentation et des exemples. Ces éléments sont complétés par des indications pratiques pour faciliter la bonne exécution et documentation des procédures d'audit.

La méthodologie place la donnée au cœur de l'audit en se fondant sur l'analyse de populations complètes des données d'une entreprise pour obtenir une vision exhaustive des activités et pour réaliser des analyses probantes de l'environnement opérationnel.

Elle est modifiée régulièrement pour refléter les changements induits par les normes d'audit et par les effets de l'utilisation de technologies émergentes dans le reporting financier. D'autres modifications sont apportées régulièrement pour tenir compte des problématiques d'audit nouvelles, des sujets d'actualité, des enseignements de l'expérience et du résultat des contrôles de qualité internes et externes.

De plus, nous restons vigilants à l'évolution du contexte actuel et la survenance de nouvelles situations susceptibles d'avoir un impact sur nos

travaux. Nous diffusons des communications en temps utile pour permettre leur prise en compte dans la planification et l'exécution de l'audit. Ces communications portent aussi bien sur des points relevés lors des inspections que sur d'autres sujets d'intérêt majeur pour la bonne réalisation des missions d'audit et pour notre régulateur local ou pour le Forum international des autorités indépendantes de régulation de l'audit (IFIAR). Du fait des effets du conflit en Ukraine sur l'économie mondiale, des directives sont régulièrement mises à jour pour répondre aux préoccupations relatives aux traitements comptables ou à l'information financière des entités auditées et aux facteurs à considérer dans le cadre de l'exécution des audits.

Les principaux outils en support de cette méthodologie sont les suivants : EY Canvas, EY Client Portal et EY Helix

- ▶ **EY Canvas** est notre plateforme électronique mondiale de structuration de chaque dossier d'audit et de sa documentation. C'est une application en ligne, qui permet de délivrer des programmes de travail toujours à jour et conformes à la méthodologie. Cette application a été développée en utilisant les technologies les plus avancées pour assurer la sécurité des données et faire évoluer nos procédures d'audit selon les changements affectant la profession comptable et l'environnement réglementaire.

Dans EY Canvas, le dossier est paramétré selon les caractéristiques des missions pour tenir compte, en particulier, des obligations spécifiques des entités cotées ou de certains secteurs d'activité.

EY Canvas inclut une fonctionnalité de gestion de projet sous forme de « Milestones » et facilite la communication entre les équipes d'audit EY au sein des groupes en permettant aux équipes de transmettre de façon efficace, organisée et sécurisée la documentation nécessaire à un audit de groupe : l'équipe centrale (primary team) dirige efficacement la réalisation de l'audit du groupe.

Les équipes d'audit disposent en outre dans EY Canvas d'un ensemble d'applications développé et déployé au niveau mondial dans le cadre de la digitalisation et qui vise à automatiser l'exécution de certaines procédures d'audit.

- ▶ **EY Client Portal**, module d'EY Canvas, est une plate-forme sécurisée et conviviale permettant la transmission de données entre les équipes de mission et les entreprises auditées.
- ▶ **EY Helix** est notre plateforme d'outils d'analyse de données (Analytics) utilisés dans le cadre de nos missions d'audit. Les outils Analytics couvrent, de manière intégrale, les cycles opérationnels et financiers de la plupart des entités auditées. Ils transforment la manière d'auditer par l'analyse de larges populations de données et fournissent une meilleure

compréhension des transactions et des zones de risques.

EY Helix et toute la gamme d'outils d'analyse de données représentent des moyens clés pour identifier le risque de fraude lors de la réalisation des audits. L'augmentation de l'utilisation de ces outils fournit une réponse plus solide aux risques d'audit associés aux entreprises dans le contexte des défis économiques actuels.

EY investit en permanence pour l'amélioration des méthodologies et outils d'audit. Ces investissements nous permettent de nous adapter aux évolutions de l'environnement économique, des technologies et aux changements réglementaires.



Gestion du savoir et communication interne

Nous mettons à disposition de nos équipes une information à jour pour les aider à remplir leurs responsabilités professionnelles. EY réalise des investissements significatifs en matière de gestion du savoir et de réseaux de communication pour faciliter la diffusion rapide de l'information et favoriser la collaboration ainsi que le partage des meilleures pratiques. Ces investissements ont tout particulièrement démontré leur utilité dans un contexte de recours accru au télétravail.

Certains de nos moyens et outils incluent :

- ▶ EY Atlas, base documentaire mondiale dédiée aux principes comptables et normes d'audit, donne accès à toutes les règles internationales et locales ainsi qu'aux interprétations et notes d'analyses EY ;
- ▶ Des publications qui informent nos professionnels et clients des dernières normes et recommandations en matière comptable et financière, telles que l'ouvrage International GAAP, l'évolution des IFRS, les exemples d'états financiers, sont produites par les équipes IFRS du Professional Practice Group, sur le plan mondial ;
- ▶ Global Accounting and Auditing News est une lettre d'information hebdomadaire diffusée mondialement. Elle couvre des problématiques relatives aux normes d'audit ainsi que les règles et procédures d'indépendance. Elle inclut l'actualité de l'International Accounting Standards Board (IASB) et de l'International Federation of Accountants (IFAC) avec des commentaires, analyses, guides d'application relatifs aux développements nouveaux ;
- ▶ Les alertes et webcasts diffusés au niveau mondial ou au niveau des pays couvrent des problématiques spécifiques ;
- ▶ En France, l'actualité des normes d'audit et des principes comptables est traitée à travers les Audit Flash réalisés par les spécialistes de la direction technique.



Composition de nos équipes

L'affectation des dossiers aux associés est faite sous la supervision du responsable de la ligne de services Audit et conseil comptable. Les critères qui sont pris en compte pour former les équipes comprennent :

1. La taille et la complexité de l'entité auditée ;
2. Le niveau de risque ;
3. La connaissance du secteur d'activité ;
4. La permanence de l'équipe ;
5. Le calendrier.

Dans de nombreuses situations, nos spécialistes internes sont intégrés aux équipes d'audit pour les aider à effectuer les travaux d'audit et à obtenir les éléments probants. Ces professionnels interviennent dans les cas où une expertise complémentaire est nécessaire faisant appel à des compétences ou connaissances liées notamment à la fiscalité et au droit, aux systèmes d'information, à l'évaluation des actifs, à l'analyse actuarielle ou aux enquêtes et investigations.

Sous certaines conditions, les procédures internes appliquées par les entités d'audit d'EY en France impliquent que chaque année, l'associé en charge des activités d'audit et de conseil comptable revoit avec l'associé en charge de la direction technique l'affectation des dossiers des sociétés cotées et autres entités d'intérêt public. Cette procédure vise, entre autres, à s'assurer que les professionnels en charge de l'audit de sociétés cotées ou d'autres entités d'intérêt public disposent des compétences requises pour assumer pleinement les responsabilités liées à ces dossiers et que les exigences réglementaires de rotation sont satisfaites.



Supervision des travaux d'audit

Les règles internes d'EY définissent les obligations et modalités d'implication directe des responsables de la mission dans les travaux ainsi que les différents niveaux de supervision. Les membres de l'équipe procèdent à une revue détaillée des éléments de documentation des travaux pour en vérifier la pertinence et l'exhaustivité.

Les managers expérimentés, les directeurs et les associés responsables de la mission opèrent une revue de second niveau pour s'assurer de la pertinence des procédures d'audit effectuées ainsi que des traitements comptables et de l'information financière présentée par l'entité contrôlée.

La nature, le calendrier et l'étendue des revues des papiers de travail dépendent de nombreux facteurs dont :

- Le niveau de risque ;
- Les montants concernés ;
- La dimension subjective et la complexité des sujets ;
- L'expérience du membre de l'équipe d'audit qui a préparé la documentation ;
- Le degré de participation directe à l'audit du professionnel qui revoit les travaux ;
- L'étendue de la consultation.



Politique de consultation

Les politiques de consultation EY sont fondées sur une culture de collaboration à travers laquelle les professionnels de l'audit sont encouragés à partager leurs points de vue sur les problématiques complexes en matière de principes comptables, de normes d'audit et de contenu du rapport d'audit. L'environnement dans lequel les entités membres d'EY évoluent étant de plus en plus complexe et connecté au niveau mondial, la culture de consultation EY est devenue encore plus importante pour aider à émettre des conclusions pertinentes.

Nos règles internes de consultation sont destinées à assurer l'implication des ressources nécessaires, le cas échéant la direction technique et la direction de l'indépendance, pour que l'équipe d'audit puisse toujours étayer ses conclusions sur la base des éléments les plus pertinents.

La culture de consultation EY permet aux équipes d'audit de délivrer, de façon transparente pour les clients audités, des positions homogènes et cohérentes.

Les politiques EY fixent aussi les exigences de documentation des consultations réalisées, y compris l'obligation d'établir une note d'analyse écrite qui démontre la compréhension du sujet et présente une conclusion argumentée. Nous insistons sur l'importance de la correcte prise en compte de la conclusion de la consultation par les entités auditées et par l'équipe d'audit.

Aucun client n'est plus important que notre réputation professionnelle, celle d'EY en France et celle de chacun de nos professionnels.



Résolution des divergences d'opinions au sein d'une équipe d'audit

Chez EY, nous développons une culture de collaboration et encourageons nos collaborateurs à exprimer leur éventuelle divergence d'opinion professionnelle ou leurs interrogations par rapport à certains points. Nos règles internes permettent à chacun d'exprimer au sein de l'équipe toute divergence considérée comme significative ou qui pourrait avoir un effet sur l'opinion émise sur les comptes.

Les éventuelles divergences d'opinion professionnelle trouvent généralement leur résolution au sein de l'équipe d'audit. Toutefois, si un des membres de l'équipe n'est pas satisfait de la solution retenue, il en réfère à l'autorité immédiatement supérieure, jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé ou une décision finale adoptée, incluant, si nécessaire, une consultation de la direction technique.

En outre, si le réviseur indépendant émet une recommandation que l'associé signataire n'accepte pas de suivre ou que la problématique n'est pas traitée à la satisfaction du réviseur indépendant, le rapport d'audit ne peut pas être émis tant que ce désaccord n'a pas été résolu. Les désaccords qui sont résolus au travers d'une consultation avec le département de la direction technique doivent être documentés.



Prise en compte du risque de fraude

Un des éléments pris en compte dans le cadre de notre politique d'amélioration continue est la nécessité de faire évoluer la manière dont les audits sont réalisés pour mieux lutter contre la fraude. Au niveau mondial, EY s'engage à avoir un rôle moteur au sein de la profession pour répondre aux questions des parties prenantes sur le rôle de l'auditeur dans la détection des fraudes.

Les entreprises n'ont jamais été aussi riches en données qu'aujourd'hui, ce qui offre de nouvelles possibilités de détecter des fraudes importantes par l'exploration, l'analyse et l'interprétation des données. Les auditeurs utilisent de plus en plus l'analyse de données pour identifier les transactions inhabituelles et les schémas de transactions qui pourraient indiquer une fraude importante.

La technologie n'est toutefois pas l'unique solution, et le jugement professionnel demeure une composante essentielle. Il incombe à toutes les parties concernées, y compris la direction, les conseils d'administration, les auditeurs et les

régulateurs, de se concentrer davantage sur la culture de l'entreprise pour favoriser la détection des fraudes.

EY a pris des mesures supplémentaires pour répondre à cette question importante pour l'audit, notamment en :

- ▶ Utilisant des outils d'analyse de données lors de la réalisation de tests de détection de fraudes ;
- ▶ Utilisant davantage de données et informations internes et externes pour permettre des réponses plus réactives aux indicateurs de risque externes ;
- ▶ Généralisant l'utilisation des confirmations électroniques de tiers comme preuve d'audit à chaque fois que cela est possible ;
- ▶ Élaborant un cadre interne d'évaluation des risques de fraude à l'usage des comités d'audit et de la gouvernance ;
- ▶ Faisant intervenir des spécialistes du département Enquêtes et Investigations dans certains cas.



L'information non financière

Les entités membres d'EY réalisent des missions d'assurance et de conseil portant sur un large éventail d'informations non-financières dont celles liées aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ces missions sont portées par les dynamiques impulsées par la prise en compte de ces enjeux par les entreprises et par les évolutions réglementaires en cours, notamment en Europe avec l'adoption de la taxonomie verte et la transposition de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

Les missions d'assurance s'appuient sur la méthodologie EY Sustainability Audit Methodology (EY SAM), un cadre mondial pour l'application d'une approche cohérente et propre à toutes les missions d'assurance sur les informations non-financières. Cette méthodologie est fondée sur les normes internationales relatives aux missions d'assurance et est complétée localement pour se conformer aux normes françaises et aux exigences réglementaires ou légales.

EY a élaboré des directives, des programmes de formation et de suivi, ainsi que des processus utilisés par les professionnels des entités membres pour exécuter ces services de manière cohérente et efficace. Ces professionnels sont regroupés au sein d'une ligne de services dédiée « Climate Change and Sustainability Services ». En lien avec la convergence des enjeux financiers et extra-financiers, EY a mis en

œuvre un programme permettant à des professionnels d'intervenir aussi bien dans le domaine de l'audit financier que dans la vérification des données extra-financières.

Des directives ont également été élaborées à l'intention des équipes d'audit afin d'évaluer l'impact du risque climatique sur l'information financière selon les normes internationales (IFRS) ou d'autres référentiels d'information financière. Des échanges réguliers sont organisés entre les associés en charge des audits, les experts et les directions techniques en fonction des attentes et des enjeux spécifiques de nos clients. En France, lors de la semaine de l'engagement fin juin 2022, l'ensemble des équipes d'audit ont suivi un programme de formation sur les enjeux de l'information extra-financière et sur les évolutions réglementaires européennes en cours.

EY contribue à certaines initiatives publiques et privées visant à améliorer la qualité, la comparabilité et la cohérence des rapports ESG, y compris le risque climatique. Ces activités ont lieu au niveau mondial, régional et local. A titre d'exemple, EY participe à l'élaboration de mesures ESG et de propositions de rapports ESG pour l'Embankment Project on Inclusive Capitalism (EPIC) et le World Economic Forum's International Business Council (WEF-IBC). EY met également des ressources à disposition des organismes de normalisation des rapports ESG, tel que le groupe de travail sur les informations financières liées à la nature.



Conformité aux obligations légales et réglementaires

Le code de conduite mondial d'EY constitue une référence essentielle pour guider les actions et le comportement de nos professionnels. EY en France se conforme aux lois et règlements en vigueur et les valeurs d'EY confortent cet engagement qui repose sur un ensemble de politiques et de procédures.

Politique mondiale de protection des données confidentielles

La protection des données confidentielles est une préoccupation quotidienne pour les entités membres d'EY. Le respect de la propriété intellectuelle et de toute information sensible et non publique est requis par le code de conduite mondial qui définit précisément les comportements attendus de tout associé ou collaborateur d'EY.

La politique mondiale de protection des données confidentielles étend cette approche pour protéger les données et refléter l'évolution constante des restrictions d'utilisation de ces données. Cette politique qui précise le concept de confidentialité est l'élément clé d'une démarche plus globale qui inclut

des politiques mondiales relatives aux conflits d'intérêts, à la protection des données personnelles et à la conservation des données. Cette démarche comprend également les éléments suivants :

- ▶ Un guide d'utilisation des médias sociaux ;
- ▶ Des règles d'utilisation et de conservation des documents et informations ;
- ▶ Une procédure de gestion des incidents de violation de données.

De plus, la politique mondiale de signalement des actes illégaux ou de non-conformité prévoit que nos professionnels communiquent tout comportement susceptible d'être en violation avec la réglementation en vigueur, les normes applicables ou le code de conduite mondial EY. Cette politique inclut les cas de divulgation non autorisée ou inappropriée d'informations confidentielles.

Politique mondiale de protection des données personnelles

La politique mondiale sur la protection des données personnelles renforce les dispositions du code de conduite mondial d'EY portant sur le respect et la protection des données personnelles en accord avec le cadre légal et réglementaire ainsi que les pratiques professionnelles applicables. Cette politique est conforme au Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et aux autres réglementations locales à travers le monde.

Elle définit les conditions d'utilisation et de protection des données individuelles qu'elles concernent nos actuels, anciens ou potentiels salariés, nos clients, fournisseurs ou autres partenaires de nos activités. EY a également mis en place des règles contraignantes (BCR ou Binding Corporate Rules), approuvées par les régulateurs européens et britanniques pour faciliter le transfert des données personnelles au sein du réseau EY.

En complément de cette politique, EY en France a établi un ensemble de règles de fonctionnement et de procédures obligatoires, exprimées dans une Charte de sécurité de l'information qui est annexée au règlement intérieur des entités membres du réseau EY en France.

Cybersécurité

La gestion des risques de cyberattaques majeures et complexes fait partie de l'activité de toute entreprise. Bien qu'il n'existe aucun système imperméable aux menaces de cyberattaques, EY est vigilant vis-à-vis des mesures prises pour sécuriser l'environnement informatique des entités membres d'EY et protéger les données des clients. L'approche d'EY concernant la cybersécurité est proactive et inclut la mise en oeuvre de technologies et procédures afin de gérer et

réduire les risques. La politique de sécurité de l'information et la politique de protection des données personnelles d'EY, en cohérence avec les pratiques de nos activités et la réglementation locale, sont élaborées pour assurer la protection contre tout accès non autorisé aux systèmes et informations. EY a constitué une équipe cybersécurité composée de spécialistes qui surveillent et défendent constamment les systèmes EY.

Au-delà des procédures et des moyens techniques, les associés et collaborateurs sont sensibilisés, au moyen de formations, à la sécurité des systèmes et des données lors de leur arrivée chez EY, puis annuellement. Ils doivent également confirmer tous les ans par écrit leur compréhension et leur respect des principes contenus dans le Code de conduite mondial EY. Les politiques mondiales relatives respectivement à la sécurité et à l'utilisation appropriée des outils technologiques « Global Information Security policy » font partie des politiques EY qui soulignent la vigilance nécessaire à accorder aux systèmes technologiques et aux données.

Les politiques et procédures d'EY en matière de cybersécurité insistent sur l'importance de la communication immédiate des alertes. Les associés et collaborateurs d'EY sont régulièrement sensibilisés sur la responsabilité qui leur incombe en matière de respect de ces politiques et de façon générale à l'attention à porter en permanence à la sécurité de l'information.

Conservation des documents

Au sein des entités membres du réseau EY en France, les obligations de conservation des documents s'appliquent à toutes les missions et à tout le personnel.

Les obligations légales relatives à la protection et à la conservation des documents professionnels des auditeurs font l'objet d'instructions précises régulièrement rappelées. Cette politique prévoit également les dispositions à prendre pour assurer la protection particulière de tout document qui pourrait avoir à être produit dans le cadre d'un litige, d'enquêtes administratives ou judiciaires nous concernant ou concernant nos clients.

Prévention de la corruption

La politique mondiale de prévention de la corruption d'EY fournit aux associés et collaborateurs des instructions sur la conduite à tenir face à certains agissements qui seraient contraires à la loi ou à l'éthique. Elle souligne leur obligation de respecter les dispositions légales de lutte contre la corruption et donne la définition des différentes formes de corruption. Elle fixe également les responsabilités d'alerte interne en cas de découverte ou de suspicion

d'un fait de corruption. Compte tenu de l'impact mondial croissant de la corruption, EY s'est attaché à renforcer les mesures de prévention au sein des entités membres du réseau et à mettre en œuvre les mesures prévues par la loi Sapin II en France.

Opérations d'initiés

Les opérations sur des actions ou d'autres instruments financiers sont régies par de nombreuses lois et réglementations. De surcroît, la politique d'EY interdit aux associés et collaborateurs, détenant des titres qui ne sont pas interdits par les règles d'indépendance, de négocier ces titres lorsqu'ils sont détenteurs d'informations privilégiées (informations à caractère précis qui n'ont pas été rendues publiques et qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'influencer de façon sensible le cours des actions ou des autres instruments financiers concernés). Cette politique précise la nature des informations privilégiées et identifie les personnes à consulter en cas de question à ce sujet.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Les obligations imparties aux professions réglementées du chiffre et du droit par les textes applicables font l'objet de politiques et de procédures spécifiques pour EY en France. Ces procédures internes concernent les vérifications portant sur l'identification des clients et de leurs bénéficiaires effectifs, selon le niveau de risque identifié, aussi bien que la vigilance à l'égard des opérations de nos clients.

Notre processus d'acceptation des clients et des missions intègre le risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en complément d'autres risques liés à la corruption, à l'éthique et aux sanctions économiques.

Dans chacune de nos lignes de services, un associé dédié accompagne nos professionnels dans l'appréciation des situations particulières et s'assure du respect des exigences de nos réglementations professionnelles.

Parmi les moyens de sensibilisation des professionnels, nous réalisons des formations périodiques et tout nouvel entrant suit une session de formation sur le sujet.

Sanctions économiques

EY est attentif aux évolutions en matière de sanctions économiques internationales. EY surveille les sanctions prises par les Etats ou les organisations internationales dans les différentes régions du monde et fournit des recommandations utiles aux professionnels d'EY concernant les activités touchées.

2.3 Le dispositif de contrôle de la qualité



EY développe et met en place de manière continue un dispositif mondial de contrôle de la qualité de l'audit qui repose à la fois sur des politiques et procédures conformes aux normes internationales relatives aux contrôles de qualité émises par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB). Ce dispositif est complété pour répondre aux prescriptions légales, réglementaires et professionnelles françaises et pour satisfaire les besoins opérationnels spécifiques.



Evolution du cadre du contrôle interne - ISQM 1

En décembre 2020, l'IAASB a approuvé une nouvelle norme relative à la gestion de la qualité qui inclut des évolutions dans la manière dont les professionnels de l'audit doivent appréhender la qualité. La norme ISQM 1 (International Standard on Quality Management No. 1) va remplacer à partir du 15 décembre 2022 l'actuelle norme ISQC 1.

ISQM 1 requiert des firmes d'audit de concevoir, de mettre en place, de gérer et d'évaluer leur système de gestion de la qualité (System of Quality Management - SQM) de façon à donner une assurance raisonnable que la firme d'audit va remplir ses objectifs en matière de qualité.

Cette nouvelle norme inclut des exigences plus fortes en matière de gouvernance, de leadership, de culture d'entreprise au sein des cabinets d'audit et de conseil comptable, et introduit un processus d'évaluation des risques relatifs à l'atteinte des objectifs de qualité et l'élaboration de réponses face à ces mêmes risques. Elle requiert un suivi plus poussé du système de gestion de la qualité (SQM) pour identifier les faiblesses qui nécessitent des mesures correctrices et pour fournir une base d'évaluation de l'efficacité du SQM.

L'approche d'EY consiste à créer un SQM appliqué de manière homogène dans l'ensemble du réseau EY. Cela est particulièrement important dans une économie globale impliquant la réalisation de nombreux audits multinationaux par différentes entités membres du réseau EY. Lors de son processus d'évaluation des risques, chaque pays peut rajouter les objectifs, risques et réponses additionnels nécessaires au regard du contexte particulier du pays.

En France, les étapes clés du déploiement de cette nouvelle approche consistent à :

- ▶ Revoir les risques associés en s'assurant de leur exhaustivité ;
- ▶ S'assurer du bon niveau de ressources disponibles pour la mise en œuvre du dispositif de contrôle ;
- ▶ Revoir et adapter les contrôles existants au sein des différents processus en France ;
- ▶ Réaliser des tests de cheminement et des tests d'efficacité opérationnelle sur base d'échantillons ;
- ▶ Comprendre et analyser les causes des insuffisances éventuellement identifiées ;
- ▶ Mettre en œuvre les améliorations possibles du système de gestion de la qualité.

Nous sommes confiants que la mise en œuvre de ce nouveau cadre ISQM 1 participera à l'amélioration de la gestion de la qualité chez EY en France y compris l'amélioration de la qualité des missions.



Indicateurs de la qualité d'audit

La qualité de l'audit n'est pas définie au sein des normes professionnelles et les parties prenantes peuvent avoir un regard différent sur son appréciation. Les dirigeants de la ligne de service Audit et conseil comptable disposent d'un ensemble d'indicateurs de la qualité de l'audit qui permettent d'identifier suffisamment tôt les corrections nécessaires et vérifier que les actions mises en place ont l'impact souhaité. Ils incluent notamment les résultats des contrôles externes et internes ; le respect du programme Milestones ; l'évolution des taux de rétention et les résultats des sondages réalisés périodiquement auprès des associés et collaborateurs. Ces indicateurs font l'objet d'un examen annuel pour s'assurer qu'ils demeurent pertinents et adaptés aux initiatives de qualité.



Revue indépendante

Pour les entités d'intérêt public et certaines autres entités, et pour les dossiers considérés à risque élevé, une revue indépendante des travaux est effectuée, conformément aux normes professionnelles, par un associé ou un directeur lui-même commissaire aux comptes. La responsabilité de la revue indépendante ne peut être déléguée à un autre professionnel.

Les « réviseurs indépendants » sont des professionnels qui disposent d'une expérience confirmée. Leur indépendance par rapport au dossier assure une évaluation objective des points significatifs, des jugements professionnels de l'équipe d'audit et des conclusions relatives à l'opinion formulée dans le rapport d'audit. Leur intervention ne remet néanmoins pas en cause la responsabilité de l'associé en charge de la mission que ce soit dans sa réalisation ou sa conclusion.

Cette revue est effectuée tout au long de la mission, notamment lors des phases de planification des travaux, d'évaluation des risques, de définition de la stratégie d'audit et d'exécution des procédures d'audit. Nos règles internes relatives à la réalisation et à la documentation de la revue indépendante définissent précisément, selon les cas, la nature, le calendrier et l'étendue des travaux de revue ainsi que la documentation requise.

En France, l'associé en charge de la direction technique et le directeur de la qualité approuvent l'affectation des associés chargés des revues indépendantes.

Certaines politiques et pratiques liées à l'affectation des réviseurs indépendant et aux exigences en matière d'accréditation et de formation sont en cours de modification pour se conformer à la nouvelle Norme internationale sur la gestion de la qualité (ISQM 2 : Examens de la qualité de la mission).



2.3.2. Les revues qualité



Revue qualité des missions d'audit

Les sociétés d'audit membres d'EY en France sont soumises au programme mondial de la qualité de l'audit (Audit Quality Review - AQR). Mis en œuvre annuellement, ce programme est coordonné et supervisé par des représentants du réseau mondial des associés en charge des direction techniques sous le contrôle du responsable de la ligne de services Audit et conseil comptable au niveau mondial. Le premier objectif de ce programme est de vérifier que les travaux réalisés par les équipes d'audit sont conformes à la méthodologie EY GAM et aux autres normes professionnelles et prescriptions légales ou réglementaires.

Le programme AQR comprend des revues détaillées et centrées sur les risques portant sur un large échantillon de clients, avec une attention toute particulière pour les entités complexes et les sociétés

cotées. Il porte également sur une sélection de travaux autres que l'audit, ce qui nous permet de mesurer le degré de conformité avec les normes professionnelles et avec les règles et procédures internes applicables aux services autres que l'audit.

Les contrôles AQR sont réalisés par des professionnels sélectionnés en fonction de leurs compétences spécifiques en matière d'audit et de comptabilité ainsi que de leurs connaissances sectorielles. Ils participent généralement au programme de contrôle depuis plusieurs années, ce qui leur permet d'avoir une bonne maîtrise de sa mise en œuvre. Les responsables des contrôles et leurs équipes interviennent en général dans d'autres pays que celui de leur rattachement fonctionnel et sont indépendants des équipes d'audit et des dossiers revus.

De surcroît, le programme AQR comporte une revue de certaines procédures transverses des entités d'audit membres du réseau et de leurs systèmes de maîtrise des risques selon les références fournies par les normes ISQC1 et ISQM 1.

Les résultats des AQR et les points clés d'amélioration nécessaire sont synthétisés au niveau mondial (y compris pour les Areas et les régions).

Pour la France, en 2021, le contrôle AQR a couvert 41 dossiers. Nous tirons de l'exécution de ces revues des enseignements et des plans d'action qui contribuent à l'amélioration continue de la qualité.



Contrôle externe de la qualité de l'audit

Les entités d'audit membres d'EY en France sont soumises aux contrôles périodiques du Haut Conseil du Commissariat aux comptes (H3C). Au cours de ces contrôles le H3C évalue les systèmes de contrôle de la qualité et revoit une sélection de dossiers d'audit. Les modalités des contrôles du H3C et les enseignements qu'il en tire, pour l'ensemble des cabinets, sont exposés dans son rapport annuel d'activités, disponible sur le site : www.h3c.org

Depuis l'accord intervenu en 2013, entre le H3C et le PCAOB (US Public Company Accounting Oversight Board), nos entités Ernst & Young Audit et Ernst & Young et Autres, en tant que commissaires aux comptes de sociétés cotées aux Etats-Unis, sont soumises à un contrôle conjoint H3C/PCAOB. Cet accord, d'une durée de trois ans, est renouvelable. Le dernier accord a été signé le 7 avril 2021.

Le rapport final du PCAOB de septembre 2018 sur le dernier contrôle conjoint réalisé fin 2017 est disponible sur son site à l'adresse suivante : www.pcaobus.org

Les informations concernant le H3C, y compris celles relatives à son accord avec le PCAOB, sont accessibles sur son site : www.h3c.org

Le rapport final du H3C sur le contrôle réalisé en 2021 nous a été adressé en décembre 2021.

Nous tirons de l'exécution de ces revues des enseignements et des plans d'action qui contribuent à l'amélioration continue de la qualité.

Les résultats des AQR et contrôles externes les plus récents permettent de conclure que, pour EY en France, les procédures de contrôle de la qualité de l'audit sont bien conçues et fonctionnent de façon adéquate.



Analyse des causes des déficiences (Root Cause Analysis)

Lorsque des insuffisances sont relevées dans un dossier ou dans l'application de nos procédures internes, nous mettons en œuvre un processus spécifique et détaillé pour en analyser les causes profondes (« Root Cause Analysis »).

Nous examinons la nature de ces points afin de déterminer s'ils peuvent avoir un caractère systématique. Si tel est le cas, des plans d'action supplémentaires sont élaborés. Le groupe de travail

EY dédié aux actions de remédiation est chargé de traiter les points communs à l'ensemble du réseau et de mettre en œuvre des plans d'action adaptés à plus grande échelle.



Enquête de satisfaction des clients

En complément des revues qualité, la démarche d'EY pour mesurer la satisfaction de ses clients consiste à organiser, sur la base d'un questionnaire, des entretiens entre les principaux interlocuteurs au sein du groupe audité et un associé d'EY n'ayant pas participé à la mission d'audit concernée. Elle a pour but d'apprécier la perception de nos équipes et de nos travaux et d'identifier, le cas échéant, des axes d'amélioration.

Ces échanges contribuent à l'amélioration de la qualité de nos missions en abordant des sujets tels que la qualité de nos équipes en France et à l'international, le déploiement de notre audit digital et de nos outils d'analyse de données, la contribution de nos experts, le fonctionnement de notre réseau ou encore celui du collège des commissaires aux comptes.



3. Gestion des talents

EY a pour objectif de créer de la valeur à long terme pour ses collaborateurs et d'être en mesure d'attirer, de développer et de retenir les talents en assurant une qualité de vie au travail.



Politique de recrutement

La guerre des talents n'a jamais été aussi forte. La politique de recrutement d'EY vise à attirer les compétences adaptées à nos missions et à nos évolutions. De ce fait, nos efforts de recrutement sont concentrés sur les étudiants issus de grandes écoles et d'universités, tout en élargissant notre recherche aux spécialistes du numérique, de la data et de la cybersécurité ainsi qu'aux bacs +2/+3 spécialisés en comptabilité. En adéquation avec notre culture d'entreprise, nous sommes attentifs à prendre en compte d'autres attributs : intégrité, potentiel de leadership, compétences en communication et capacité à collaborer au sein d'équipes pluridisciplinaires.

Les équipes de recrutement contactent en amont chaque candidat afin de bien comprendre son parcours, ses aspirations et ainsi l'accompagner dans le choix de l'activité la plus appropriée au sein d'EY. Pour les candidats, ces sessions sont l'occasion de découvrir l'univers EY, sa culture d'entreprise, l'environnement de travail, les métiers, les missions, mais également d'échanger avec d'autres candidats et de partager leur expérience.



Rétention des collaborateurs et priorité à leur bien-être

La permanence des équipes est un facteur clé de la réalisation d'audits de haute qualité. La rétention varie en fonction de facteurs externes tels que les conditions du marché mais aussi en fonction des attentes des collaborateurs.

Pour y répondre, EY porte une attention accrue à la question de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et met l'accent sur le bien-être et l'amélioration de l'expérience quotidienne des collaborateurs. Dans ce cadre, chacun participe à une « counselling family » au sein de laquelle toutes ces questions d'équilibre sont abordées.

EY a également mis en place le « Smartworking », une nouvelle organisation du travail. Elle donne aux collaborateurs la possibilité de naviguer avec souplesse, autonomie et responsabilité entre les différents espaces que forment le domicile, le site client et le bureau. Ce dispositif permet, entre autres, de déterminer les modalités de travail les plus appropriées, en fonction du client et de l'équipe, ou

de la mission en cours. Il s'appuie également sur la volonté de développer un fort esprit d'équipe et d'assurer un transfert des compétences optimal.

De plus, la réponse aux attentes des collaborateurs passe aussi par une gestion active de la planification de leurs interventions, par l'élargissement de leurs connaissances et par une gestion de carrière à moyen et long terme.



Gestion des carrières et de la performance

EY a pour objectifs de permettre à chacun de se projeter au sein de l'organisation et d'aider associés et collaborateurs dans leur progression et développement, à chaque étape de leur carrière. Différents programmes soutiennent ces objectifs :

- ▶ Le parrainage est un dispositif phare d'EY. Le parrain accompagne ses filleuls pour les aider à vivre une expérience de carrière unique. Il est disponible en permanence pour leur faire profiter de sa propre expérience, les aider à résoudre d'éventuelles difficultés ponctuelles et échanger avec eux sur des opportunités d'évolution.
- ▶ Notre système de suivi des carrières, du développement des compétences et de la performance se découpe en 3 cycles :
 - ▶ des évaluations opérationnelles à l'issue de chaque mission,
 - ▶ un échange formel entre parrain et filleul,
 - ▶ un échange entre parrains et les responsables des lignes de service sur le développement et la performance des collaborateurs.
- ▶ Un tableau de bord individuel permet à chacun d'obtenir une vision de sa performance au regard du modèle d'EY d'évolution de carrière, notamment sur des critères de qualité, de gestion des risques et d'excellence technique et de s'évaluer par rapport à celle de ses pairs.

L'ensemble de ces éléments sont déterminants dans la promotion et la rémunération.



L'adhésion à nos valeurs et à notre culture d'entreprise

L'écoute des points de vue et des préoccupations des associés et collaborateurs est un élément clé pour améliorer le sentiment d'appartenance à EY. Comprendre l'évolution de leurs attentes, à chaque étape de leur parcours, est essentiel pour tenir notre promesse d'une expérience EY exceptionnelle.

EY s'appuie sur trois dispositifs pour évaluer l'adhésion de ses associés et collaborateurs :

- ▶ L'enquête « EY People Pulse » : menée trois fois par an afin de recueillir des commentaires directement auprès des associés et collaborateurs sur des éléments clés (carrières, apprentissage et compétences, etc.). La dernière enquête de juillet 2022 a montré que 72% des professionnels de l'audit avaient une attitude favorable en termes d'adhésion, un chiffre qui continue d'augmenter ;
- ▶ Le Leadership Feedback & Development : permet aux collaborateurs d'émettre des commentaires directement à l'attention de pairs ou de collaborateurs plus expérimentés. Ce dispositif contribue à l'amélioration du management de proximité ;
- ▶ Le « Young leadership board » : un groupe de Seniors et Managers qui permet au management de bénéficier d'un retour direct sur les préoccupations et sur la vision des plus jeunes collaborateurs.



Programme de mobilité internationale

EY a développé un programme permettant aux associés et collaborateurs d'enrichir leur expérience par une mobilité géographique temporaire au sein de l'ensemble des 150 pays où EY est implanté. L'outil « Mobility4U » permet à chacun d'identifier les opportunités existantes dans ce domaine.

Plus spécifiquement et afin de répondre aux impératifs de qualité de nos audits et aux attentes de nos clients français présents à l'international, EY France a mis en place depuis de nombreuses années un « French Business network », réseau d'associés et collaborateurs français présents dans les principaux pays.



Diversité, Egalité et inclusion

EY s'est engagé de longue date en faveur de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion (DE&I). En particulier, dans le domaine de l'audit, la diversité des points de vue suscite l'esprit critique. Une plus forte diversité, égalité et un environnement inclusif favorisent une meilleure prise de décision, stimulent l'innovation et renforcent la flexibilité organisationnelle.

Bien que des progrès substantiels aient déjà été réalisés, le Global Executive s'est engagé de manière visible envers les collaborateurs d'EY et envers le marché à accélérer la diversité, l'égalité et l'inclusion en signant le Global Executive Diversity, Equity & Inclusion Statement. A travers cet engagement, qui

répond à une attente de nos clients, les entités membres d'EY se sentent responsables des progrès réalisés.

Pour accroître une meilleure responsabilisation dans l'ensemble de l'organisation EY, un outil de suivi permet de mesurer les progrès sur la base d'indicateurs pertinents. EY a également créé un groupe de travail à l'échelle mondiale pour élaborer des plans d'action cohérents s'attaquant spécifiquement aux inégalités et à la discrimination, y compris le racisme. Ce groupe de travail est composée de dirigeants d'EY possédant un large éventail d'expériences et de perspectives et couvrant de nombreuses zones géographiques, lignes de service et fonctions.

Ces dernières années, un accent particulier a été mis sur la promotion de la diversité des genres. 33 % des nouveaux associés d'audit, promus en juillet 2022, dans le monde, étaient des femmes. En France, elles représentaient 43 %. En 2021 et 2022 plus de 50% des personnes recrutées étaient des femmes.

Dans l'enquête d'opinion auprès des collaborateurs de juillet 2022, 80 % d'entre eux ont déclaré que l'organisation EY offre un environnement de travail où ils se sentent libres d'être eux-mêmes, en augmentation par rapport au sondage de juillet 2021.



COVID-19

Le passage au travail à distance pendant la pandémie de Covid-19 a posé de nouveaux défis à nos collaborateurs. EY a pu s'appuyer sur les mesures prises antérieurement visant à promouvoir la flexibilité dans l'organisation du travail de chacun : horaires, lieu de travail, droit à la déconnexion. Le contexte de la pandémie a conduit à une accélération de ces mesures tout en maintenant une dynamique de travail au sein d'équipes virtuelles. Ces circonstances ont encore davantage mis en évidence la nécessité de maximiser l'utilisation de la technologie disponible et d'assurer un management de proximité pour aider les collaborateurs à rester connectés et engagés.

Par ailleurs, EY en France prend en compte les risques d'un monde virtuel et de son impact sur la façon de travailler de ses associés et collaborateurs, en particulier au niveau du bien-être physique et psychologique, et de la nécessité d'établir un équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Par exemple, de nombreux webcasts ainsi que des réunions d'échanges ont été mis en place de façon régulière, destinés à l'ensemble des associés et collaborateurs, pour aborder ces sujets et faciliter l'identification et la résolution des difficultés rencontrées.



4. Indépendance

Un des fondements du métier de commissariat aux comptes est le respect des principes d'indépendance, une exigence absolue des parties prenantes.

Nous prenons en compte et évaluons notre indépendance dans ses différentes composantes en analysant les relations financières impliquant EY et ses professionnels, mais également en considérant :

- ▶ Les relations d'emploi ;
- ▶ Les relations d'affaires ;
- ▶ La nature des prestations que nous avons la possibilité d'assurer pour nos clients selon les différents référentiels applicables ;
- ▶ L'obligation de rotation de nos entités d'audit et des associés ;
- ▶ Le mode de détermination des honoraires ;
- ▶ Les approbations requises des comités d'audit ;
- ▶ Le mode de rémunération des associés.

Les entités membres du réseau EY en France ont mis en place différentes procédures et outils pour veiller au respect des règles d'indépendance à la fois par les entités membres et par leurs professionnels et pour aider nos associés et collaborateurs à appliquer ces règles.



Politique mondiale d'indépendance d'EY

La politique mondiale d'indépendance d'EY définit les obligations des entités membres et de l'ensemble de nos associés et collaborateurs. Notre politique mondiale est fondée sur le Code de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et complétée, le cas échéant, par les obligations plus strictes de certains pays ou juridictions tels que, pour la France, le code de commerce et les prescriptions du Code de déontologie des commissaires aux comptes. Elle intègre également de nombreuses précisions et illustrations qui facilitent la compréhension et l'application des règles d'indépendance. Nos associés et collaborateurs sont formés à cette politique, accessible en ligne en permanence.

Toutes les entités membres d'EY réalisent un ensemble de diligences leur permettant de confirmer qu'elles observent les prescriptions de la politique mondiale d'indépendance et de déclarer les exceptions éventuellement relevées.



Indépendance personnelle

Au moins une fois par an, tous les collaborateurs d'EY servant des clients, et certains autres selon leurs fonctions, sont tenus de confirmer qu'ils satisfont les exigences des politiques d'EY relatives à l'indépendance. Pour les associés, directeurs associés et managers, cette confirmation est renouvelée chaque trimestre.

GMS est l'outil mondial qui permet à nos associés et collaborateurs d'identifier les actions et autres formes d'intérêts financiers qu'ils sont autorisés, ou non, à détenir. Les professionnels servant des clients, à partir du niveau de manager, et les associés sont tenus de déclarer le détail de leur portefeuille de titres dans cet outil ainsi que celui de leur famille proche. Chaque professionnel peut ainsi vérifier si la détention d'un titre qu'il envisage d'acquérir est autorisée, ceux qui nous rejoignent identifient les titres qu'ils doivent céder, et tous les associés et managers qui détiennent des titres dont la détention devient proscrite reçoivent une alerte leur demandant de les céder.

Toute détention de titres en contravention des règles applicables est enregistrée et donne lieu à un rapport d'incident dans l'outil mondial de surveillance de nos obligations réglementaires.



Global Independence system (GIS)

GIS est un outil accessible sur l'intranet qui aide les professionnels d'EY à identifier la liste des entités dont nous devons être indépendants et les restrictions applicables. L'outil comprend les informations relatives aux organigrammes de nos clients qui sont mis à jour régulièrement sous la supervision des équipes d'audit. GIS permet à nos professionnels de déterminer les types de services qui peuvent être apportés, ou les autres formes d'intérêts ou relations d'affaires qui peuvent être engagés, en fonction des restrictions d'indépendance indiquées pour chaque entité.



Maîtrise de notre offre de services et prestations autres que l'audit

Nous portons une attention particulière à la définition de notre offre de services. Nous nous assurons que nos prestations, dans leurs diverses composantes, et selon les clients auxquels elles s'adressent, respectent les restrictions fixées par la loi et les normes professionnelles. Nous définissons

soigneusement la méthodologie et les règles internes d'exécution applicables.

Nous excluons les prestations qui nous feraient courir un risque considéré comme excessif, quelle que soit sa nature notamment s'il peut entraîner une perte d'indépendance. Les associés et collaborateurs ont accès à une base mondiale décrivant l'offre de services d'EY.

Dans cette base se trouvent, notamment, pour toute prestation dont la nature est agréée au sein d'EY, les restrictions ou interdictions dont elle est assortie, au regard de l'indépendance ou d'autres facteurs de risque.



Relations d'affaires

Nous facilitons le respect des exigences relatives à l'indépendance en matière de relations d'affaires au moyen d'un outil dédié. Les associés et collaborateurs EY doivent l'utiliser pour l'identification et l'évaluation du risque ainsi que la demande d'approbation préalable des relations d'affaires envisagées avec une entité dont les comptes sont audités par une entité membre d'EY.



Programmes de formation mondiaux

EY développe et déploie un ensemble de programmes de formation relatifs à l'indépendance. Tous les associés et collaborateurs d'EY servant des clients et certains autres collaborateurs ont l'obligation de suivre un module de formation annuel.

Le but est d'aider nos collaborateurs à comprendre leurs responsabilités et de leur permettre, ainsi qu'à EY, de rester exempts de tout intérêt qui pourrait être considéré comme incompatible avec l'objectivité, l'intégrité et l'impartialité requises pour participer à une mission d'audit.

Renouvelé chaque année, le programme mondial de formation couvre nos obligations d'indépendance avec une attention particulière pour les changements intervenus, les thèmes récurrents et les aspects les plus sensibles ou complexes.

La réalisation en temps voulu de cette formation fait l'objet d'un suivi permettant de nous assurer de la participation de chacun.

En dehors de cette formation annuelle, diverses autres formations concernant l'indépendance sont assurées, notamment aux nouveaux entrants et à chaque étape significative de la carrière ou de prise

de fonction particulière, ou encore en cas de modification significative des règles. EY en France complète ce programme avec les éléments propres à la réglementation française.



Procédure de contrôle de l'indépendance

Chaque année, l'équipe mondiale d'EY chargée de l'indépendance établit un programme de vérification des confirmations d'indépendance personnelle. La mise en œuvre de ces contrôles incombe à la direction de l'indépendance de chaque pays. Dans le cadre de ce programme, pour l'exercice 2022, EY en France a testé 330 associés et autres professionnels.

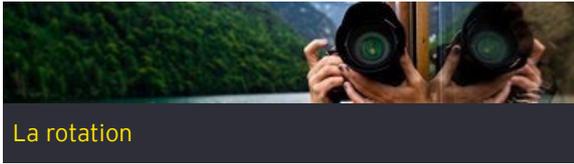
De plus, EY procède à des contrôles de procédures internes à l'occasion de visites périodiques d'entités membres du réseau pour évaluer le respect des règles d'indépendance. Ces contrôles concernent notamment le périmètre des services autres que l'audit rendus à nos clients, la nature des relations d'affaires que nous avons éventuellement avec certains clients d'audit ainsi que les relations financières des entités membres d'EY avec des tiers.



Comités d'audit et contrôle de l'indépendance des auditeurs

Nous reconnaissons l'importance de la surveillance de l'indépendance des auditeurs et du rôle assumé par les comités d'audit et les organes de gouvernance similaires. Les comités d'audit ont un rôle essentiel de veille vis-à-vis de l'indépendance des auditeurs et de la prévention des conflits d'intérêt.

EY est attentif à une communication transparente et régulière avec les comités d'audit ou les autres organes de gouvernance. Le respect des obligations d'information du comité d'audit et de l'approbation préalable des prestations autres que l'audit, quand elle est requise, est facilité par l'obtention des informations issues des systèmes et processus internes d'EY.



La rotation



Rotation des associés et d'autres membres de l'équipe

EY est favorable à la rotation obligatoire des associés d'audit car elle permet une vision nouvelle des risques et des procédures d'audit mises en œuvre et favorise l'indépendance vis-à-vis de l'équipe dirigeante de l'entité auditée. La rotation des associés, combinée avec les règles d'indépendance, le renforcement des dispositifs internes de contrôle de qualité et la surveillance des auditeurs par des autorités indépendantes, contribuent à augmenter l'indépendance et l'objectivité et renforce ainsi la qualité de l'audit.

En France, nous gérons cette rotation dans le cadre des règles fixées par le Code d'éthique de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants), des obligations définies par la loi française et des règles de la SEC américaine (US Securities and Exchange Commission) quand elles sont applicables.

La législation française prévoit la rotation tous les six exercices des associés signataires (ainsi que des signataires de filiales importantes) pour l'audit des entités d'intérêt public et de certaines entités faisant appel à la générosité du public. Par ailleurs, une rotation après six exercices est appliquée par EY en France pour les réviseurs indépendants de ces entités.

L'associé signataire, le réviseur indépendant et les signataires de filiales importantes sont appelés « les associés d'audit principaux ».

Lorsque la période de rotation arrive à son terme, un « associé d'audit principal » ne peut pas mener ou coordonner des services professionnels auprès de l'entité d'intérêt public pendant une période de viduité. Cette période est de trois ans pour l'associé signataire (elle sera de cinq ans à compter du 15 décembre 2023) et de trois ans pour le réviseur indépendant et les signataires de filiales importantes.

Au-delà de l'exigence légale de rotation pour les « associés d'audit principaux » des entités d'intérêt public, EY a établi en conformité avec les exigences du Code IESBA et de l'Article 17 du règlement européen 537/2014, un cadre de rotation progressive pour d'autres associés et collaborateurs intervenant pendant une longue période pour un client d'audit, de façon à prévenir le risque relatif à l'indépendance qui pourrait en résulter.

Pour veiller à la bonne application des principes de rotation des associés et d'autres membres de l'équipe, nous réunissons les informations nécessaires dans des bases de données dédiées. Nous avons également mis en place un processus de planification des rotations.



Rotation des cabinets

Nous nous conformons aux dispositions de l'Article 17 de la réglementation européenne relatives à la rotation des cabinets sur les EIP.



5. Annexes

- Annexe 1** Organisation du réseau
- Annexe 2** Liste des clients par entité de commissariat aux comptes en France
- Annexe 3** Déclaration de la direction relative au contrôle de la qualité, à l'indépendance et à la formation
- Annexe 4** Structures juridiques
- Annexe 5** Informations financières
- Annexe 6** Politique de rémunération des associés
- Annexe 7** Liste des entités d'audit membres d'EY habilitées à effectuer des contrôles légaux dans un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen
- Annexe 8** Table de concordance avec l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014



Organisation du réseau

EYG, en tant qu'entité centrale d'EY, assure la coordination et facilite la coopération des entités membres. EYG ne fournit pas de prestations aux clients, mais elle a notamment pour objectif de promouvoir la réalisation par ses membres d'un service exceptionnel pour leurs clients à travers des prestations de haute qualité, partout dans le monde.

Chacun des membres d'EY est une entité juridiquement distincte. Les obligations et responsabilités de chacune de ces entités sont définies par les règles fondamentales d'EYG et divers autres accords.

En tant qu'organisation mondiale, EY met en œuvre une stratégie commune en s'appuyant sur sa structure et ses principaux organes de direction et de gouvernance.

L'organisation du réseau favorise l'attention portée aux parties prenantes de nos activités dans les régions et dans les pays. Cette organisation permet aux entités membres d'EY de construire des relations toujours plus étroites avec nos clients et toutes les composantes de notre environnement, et d'être toujours plus réactives à leurs besoins spécifiques.

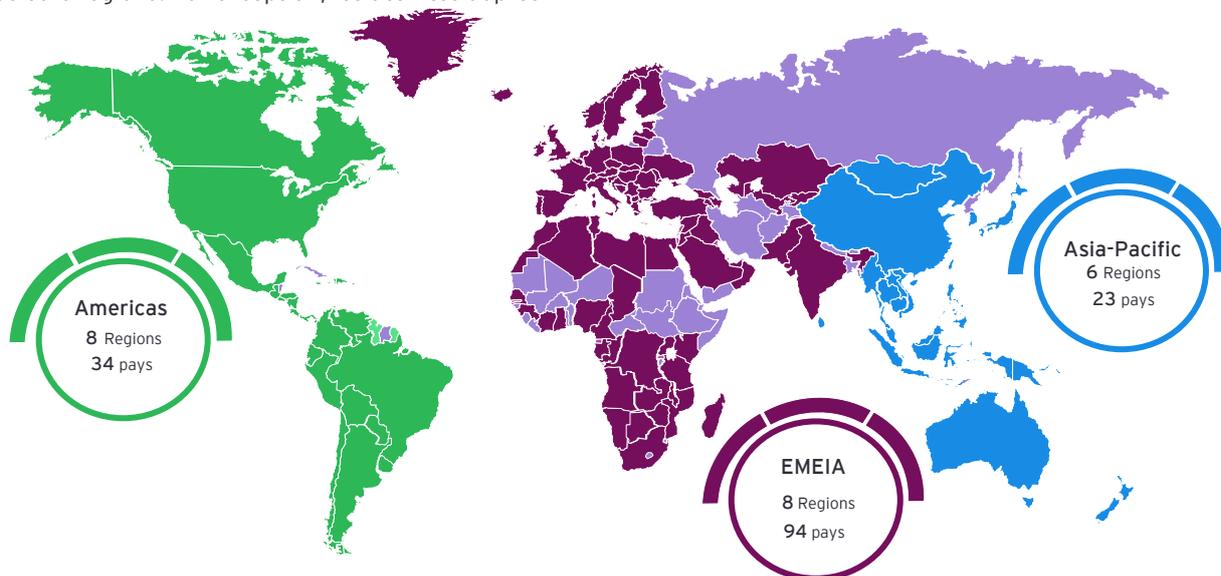
EYG est organisé en trois zones géographiques (Areas) : Amériques ; Asie-Pacifique et EMEIA (Europe, Moyen-Orient, Inde et Afrique). Chaque zone géographique est elle-même divisée en plusieurs régions. Par exception, les activités auprès

des entreprises du secteur des services financiers sont regroupées au sein d'une organisation transverse dite « FSO » (Financial Services Organisation). La zone EMEIA regroupe 94 pays et se subdivise en huit régions.

La coordination des entités membres d'EY au niveau d'EMEIA est principalement assurée par Ernst & Young EMEIA Limited « EMEIA Limited », société britannique à responsabilité limitée. EMEIA Limited facilite à la fois la coordination et la coopération entre ces entités mais ne les contrôle pas. EMEIA Limited est une entité membre d'EY qui ne fournit pas de prestations professionnelles.

En Europe, une société holding, EY Europe SRL (EY Europe), a été constituée. Il s'agit d'une société à responsabilité limitée (SRL) enregistrée en tant que société d'audit auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE-IBR) en Belgique. Elle coordonne l'exécution de la stratégie. Elle n'exerce aucune activité d'audit et ne fournit pas de services professionnels.

EY Europe détient ou détiendra le contrôle, dans les limites prévues par les réglementations locales, des sociétés membres d'EY opérant en Europe, et son conseil d'administration est composé d'associés expérimentés de ces sociétés. Au 30 juin 2022, EY Europe détient dans EY Audit & Conseil, société holding des entités opérationnelles à l'exception des sociétés d'avocats, des droits de vote qui lui confèrent une minorité sans droit de blocage.



Ces données reflètent la séparation des sociétés membres russes et biélorusses d'EY de l'organisation mondiale d'EY

EY en France fait partie de la région Europe West. Ses activités auprès des entreprises du secteur des services financiers sont incluses dans la Région FSO.

Chaque région dispose d'un Regional Partner Forum (RPF), dont les membres élus sont chargés d'émettre des avis consultatifs et d'agir comme organe d'expression des associés auprès de la direction de la région. L'associé élu en tant que Président du RPF est également chargé de représenter la région au Global Governance Council.



Le Global Governance Council

Le Global Governance Council (GGC) est un organe-clé de supervision d'EYG. Il est composé des présidents des Regional Partner Forums et de représentants des entités spécifiques ou des régions significatives ainsi que de personnalités indépendantes (« independent non-executive » ou INEs). Les représentants des régions sont élus par leur Regional Partner Forum pour un mandat de trois ans avec la possibilité d'un seul renouvellement consécutif, et ne peuvent cumuler ce mandat avec un rôle de management. Le Global Governance Council exerce un rôle consultatif auprès d'EYG pour les politiques, la stratégie, ainsi que les enjeux d'intérêt public. Il approuve, sur la recommandation du Global Executive (GE), certaines décisions concernant EY.



Les personnalités indépendantes (INEs)

Les personnalités indépendantes « independent non-executives » (INEs), au nombre de six, sont des dirigeants, experts reconnus dans leur domaine, issus à la fois du secteur public et du secteur privé. Ils proviennent de plusieurs pays et présentent des expériences professionnelles diverses.

Elles apportent à notre organisation mondiale et au GGC, le bénéfice de leur expertise. Ces personnalités composent également majoritairement le Public Interest sub-Committee (PIC) du GGC qui traite des sujets où l'intérêt public est en jeu, qu'il s'agisse de décisions, de dialogue avec les parties prenantes, de questions soulevées par les lanceurs d'alerte (whistleblowing), ou de notre engagement dans la qualité et la gestion des risques. Elles sont nommées par un comité ad hoc, leurs nominations sont approuvées par le Global Executive et ratifiées par le GGC.



Le Global Executive

Le Global Executive (GE) réunit la direction des trois dimensions d'EY : fonctionnelle, opérationnelle et géographique.

Il est constitué des personnes suivantes :

- ▶ Le président d'EYG ;
- ▶ Le directeur général d'EYG ;
- ▶ Le responsable mondial des clients et de l'offre de services ;
- ▶ Le responsable des fonctions et moyens de support ;
- ▶ Les associés responsables des Areas (Area Managing Partners) ;
- ▶ Le responsable de la direction fonctionnelle en charge de la gestion des talents ;
- ▶ Les responsables mondiaux des différentes lignes de services : Audit et conseil comptable, Consulting, Fiscalité & Droit, Stratégie et Transactions ;
- ▶ Un associé d'une entité membre d'EY soumis à rotation ;
- ▶ Le Global Vice-Chair en charge des secteurs d'activité ;
- ▶ Le Global Vice-Chair en charge de la Transformation ;
- ▶ Le responsable de la Technologie ;
- ▶ L'associé président le Comité des comptes clients mondiaux ;
- ▶ L'associé président le Comité des marchés émergents ;
- ▶ Un associé représentant les implantations dans les marchés émergents.

Le GE et le GGC approuvent la nomination du président et directeur général d'EYG et ratifient la désignation des responsables mondiaux (Global Managing Partners). Le GE approuve également la nomination des Global Vice-Chairs dont la désignation est ratifiée par le GGC.

Les responsabilités du GE comprennent la promotion des objectifs mondiaux ainsi que le développement, l'approbation et, le cas échéant, la mise en œuvre des :

- ▶ Stratégies et plans d'actions mondiaux ;
- ▶ Règles communes, méthodologies et politiques à promouvoir au sein du réseau EY ;

- ▶ Stratégies en matière de ressources humaines, notamment les critères et procédures d'admission, d'évaluation, de formation, de rémunération et de départ en retraite des associés ;
- ▶ Programmes d'amélioration de la qualité et de protection des activités ;
- ▶ Propositions relatives à la réglementation professionnelle et aux politiques publiques ;
- ▶ Politiques et doctrines relatives aux prestations de services auprès de nos clients internationaux, au développement de nos activités, de nos marchés et de notre marque ;
- ▶ Plans de financement et investissements prioritaires d'EY ;
- ▶ Etats financiers annuels et budgets d'EYG ;
- ▶ Recommandations du GGC sur certaines questions.

Le GE dispose également des pouvoirs de médiation et de résolution des conflits entre les membres d'EY.



Les Comités du Global Executive

Mis en place par le GE et constitués de représentants d'EY dans le monde, ces comités préparent les recommandations à l'attention du GE. Outre le Comité d'audit mondial (Global Audit Committee), il existe d'autres comités relatifs aux activités Audit et conseil comptable, Consulting, Fiscalité & Droit, Stratégie et Transactions, ainsi que des comités en charge de l'offre de services et des investissements mondiaux, des grands clients mondiaux, des marchés émergents, de la gestion des talents, et du risk management.



Le Global Practice Group

Ce groupe rassemble les membres du GE, des comités du GE, les dirigeants des régions et les dirigeants des

secteurs d'activité. Il a pour mission de faciliter une compréhension commune des objectifs stratégiques d'EY et aide à leur bonne réalisation au sein de l'organisation selon des plans d'actions harmonisés et déclinés au niveau local.



Les entités membres d'EY

Selon les règles d'EYG, les entités membres s'engagent à poursuivre les objectifs d'EY et notamment la réalisation de prestations d'une grande qualité, partout dans le monde. Dans ce but, elles s'attachent à mettre en œuvre les stratégies et plans d'action mondiaux et à maintenir leur capacité d'exercice sur le périmètre de services défini.

Elles ont l'obligation de respecter des normes de travail, des méthodologies, des politiques communes y compris en matière de méthodologie d'audit, de qualité et de maîtrise des risques, d'indépendance, de partage des connaissances, de gestion de talents et de moyens technologiques.

Les entités membres d'EY s'engagent à exercer leurs activités conformément aux normes professionnelles et aux règles d'éthique, ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires.

Outre l'adoption des règles fondamentales d'EYG, les entités membres sont signataires de contrats et accords relatifs à différents aspects de leur appartenance à EY, tels que les droits et obligations liés à l'utilisation du nom d'EY ou le partage des connaissances.

Les entités membres sont soumises à des contrôles pour vérifier que ces exigences sont bien satisfaites et que les procédures sont convenablement appliquées, qu'il s'agisse d'indépendance, de qualité et de prévention des risques, de méthodologie d'audit ou de gestion des ressources humaines. Les entités qui ne seraient pas en mesure de remplir les exigences de qualité ou les autres engagements demandés aux membres d'EY pourraient devoir renoncer à leur affiliation.



Annexe 2

Liste des clients par entité de commissariat aux comptes en France

Liste des entités d'intérêt public et des sociétés de financement pour lesquelles les entités juridiques EY en France ont effectué une mission de contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé :

| Ernst & Young Audit | | | | | |
|--|--|--------------------------|---|-------------------------|--|
| Clients | Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé | Etablissements de crédit | Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles | Sociétés de financement | Autres entités financières, d'assurance et mutuelles |
| 2CRSI | X | | | | |
| AdVini | X | | | | |
| Aelis Farma | X | | | | |
| Aéroports de Paris | X | | | | |
| Al Khaliji France | | X | | | |
| Altareit | X | | | | |
| Altrad Investment Authority | X | | | | |
| Arkema | X | | | | |
| Assistance Publique - Hôpitaux de Paris | X | | | | |
| Ateme | X | | | | |
| Attijariwafa Bank Europe | | X | | | |
| AXA Assurances I.A.R.D Mutuelle | | | X | | |
| Bank Audi France | | X | | | |
| Banque Banorient France (ex Blom Bank France) | | X | | | |
| Banque Centrale de Compensation | | X | | | |
| Banque Chalus | | X | | | |
| Banque Neuflyze OBC | | X | | | |
| Banque Nomura France | | X | | | |
| Banque PSA Finance | | X | | | |
| BASTIDE, Le Confort Médical | X | | | | |
| Bourse Direct | X | | | | |
| Bouygues | X | | | | |
| BTP-Prévoyance | | | X | | |
| Bureau Veritas | X | | | | |
| Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole | | | X | | |
| Caisse de Garantie Immobilière du Bâtiment | | | X | | |
| Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche | | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges | | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord | | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres | | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France | | X | | | |

| Clients | Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé | Etablissements de crédit | Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles | Sociétés de financement | Autres entités financières, d'assurance et mutuelles |
|--|--|--------------------------|---|-------------------------|--|
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne | | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou | X | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine | | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur | | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère | | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées | | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 | X | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France | | X | | | |
| Capitole Finance - Tofinso | | X | | | |
| Centre Hospitalier Universitaire de Dijon Bourgogne | X | | | | |
| Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier | X | | | | |
| Claranova | X | | | | |
| Compagnie Financière de Bourbon | | | | X | |
| Compagnie Générale de Location d'Equipements | | X | | | |
| Danone | X | | | | |
| Derichebourg | X | | | | |
| Disponis | | | | X | |
| Edenred | X | | | | |
| ESI Group | X | | | | |
| Eutelsat S.A. | X | | | | |
| Faurecia | X | | | | |
| FLOA | | X | | | |
| Gaztransport & Technigaz | X | | | | |
| Genefim | | X | | | |
| Groupe SFPI | X | | | | |
| High Co | X | | | | |
| IC Financial Services (ex CNH Industrial Financial Services) | | X | | | |
| IMPERIO - Assurances et Capitalisation SA | | | X | | |
| Itesoft | X | | | | |
| Kaufman & Broad S.A. | X | | | | |
| Klépierre | X | | | | |
| L'Auxiliaire | | | X | | |
| L'Auxiliaire Vie | | | X | | |
| Les Docks des Pétroles d'Ambès | X | | | | |
| LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton | X | | | | |
| Milleis Banque | | X | | | |
| Mutuelle de l'Île de la Cité | | | X | | |
| National Australia Bank Europe S.A. | | X | | | |
| Neuflyze Vie | | | X | | |
| Nicox S.A. | X | | | | |

| Clients | Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé | Etablissements de crédit | Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles | Sociétés de financement | Autres entités financières, d'assurance et mutuelles |
|--|--|--------------------------|---|-------------------------|--|
| Oradea Vie | | | X | | |
| Paragon ID | X | | | | |
| Prioris | | | | X | |
| Protec BTP | | | X | | |
| Ramsay Générale de Santé | X | | | | |
| Sefia | | | | X | |
| SGAPS BTP | | | | | X |
| SGB Finance | | X | | | |
| Siemens Financial Services | | | | X | |
| SMA S.A. | | | X | | |
| SNCF Réseau | X | | | | |
| Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité | X | | | | |
| Société Anonyme Générale d'Assurance sur la Vie | | | X | | |
| Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans IARD | | | X | | |
| Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans VIE | | | X | | |
| Société de Groupe d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des travaux publics | | | | | X |
| Société Fermière du Casino Municipal de Cannes | X | | | | |
| Société Générale Factoring | | X | | | |
| Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics | | | X | | |
| Société Mutuelle d'Assurance sur la Vie du Bâtiment et des Travaux Publics | | | X | | |
| Société nationale SNCF | X | | | | |
| Sofax Banque | | X | | | |
| Sogecap | | | X | | |
| Sogefinancement | | | | X | |
| Sogessur | | | X | | |
| Soitec | X | | | | |
| Star Lease | | | | X | |
| TDF Infrastructure | X | | | | |
| Télévision Française 1 | X | | | | |
| Thales | X | | | | |
| TotalEnergies Capital (ex Total Capital) | X | | | | |
| TotalEnergies Capital International (ex Total Capital International) | X | | | | |
| TotalEnergies SE | X | | | | |
| Trigano | X | | | | |
| UBS (France) S.A. | | X | | | |
| Unibail-Rodamco-Westfield SE | X | | | | |
| Uniprévoyance | | | X | | |
| Viel & Cie | X | | | | |
| Wendel | X | | | | |

Ernst & Young & Autres

| Clients | Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé | Etablissements de crédit | Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles | Sociétés de financement | Autres entités financières, d'assurance et mutuelles |
|--|--|--------------------------|---|-------------------------|--|
| ABC arbitrage | X | | | | |
| Abéo | X | | | | |
| Accor | X | | | | |
| Adocia | X | | | | |
| Albingia | | | X | | |
| ALD | X | | | | |
| Altamir | X | | | | |
| Altarea | X | | | | |
| Amundi Finance | | X | | | |
| Amundi Finance Emissions | X | | | | |
| Arab Banking Corporation S.A. | | X | | | |
| Auxifip | | X | | | |
| Banque CIC Ouest | | X | | | |
| Banque CIC Sud Ouest | | X | | | |
| Banque Courtois (Successeur de L'Ancienne Maison Courtois & Cie depuis 1760) | | X | | | |
| Banque Européenne du Crédit Mutuel | | X | | | |
| Banque Fédérative du Crédit Mutuel | X | X | | | |
| Banque Kolb | | X | | | |
| Banque Laydernier | | X | | | |
| Banque Nuger | | X | | | |
| Banque Rhône-Alpes | | X | | | |
| Banque Tarneaud | | X | | | |
| Banque Transatlantique | | X | | | |
| BforBank | | X | | | |
| bioMérieux | X | | | | |
| Boursorama | | X | | | |
| C.R.H. - Caisse de Refinancement de l'Habitat | | X | | | |
| CA Consumer Finance | X | X | | | |
| CA Indosuez (ex CA Indosuez Wealth France) | | X | | | |
| CACEIS | | | | | X |
| CACEIS Bank | | X | | | |
| Caisse Centrale du Crédit Mutuel | | X | | | |
| Caisse Fédérale de Crédit Mutuel | | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine | | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe | | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse | | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique et de la Guyane | | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion | | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie | | X | | | |

| Clients | Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé | Etablissements de crédit | Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles | Sociétés de financement | Autres entités financières, d'assurance et mutuelles |
|--|--|--------------------------|---|-------------------------|--|
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie | | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest | | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc | X | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne | | X | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée | | X | | | |
| Casino, Guichard-Perrachon | X | | | | |
| CFI-Compagnie Foncière Internationale | X | | | | |
| CGG | X | | | | |
| Christian Dior | X | | | | |
| Compagnie Industrielle & Financière d'Entreprises | X | | | | |
| Compagnie Plastic Omnium SE | X | | | | |
| Corum Life | | | X | | |
| Covivio | X | | | | |
| Covivio Hotels | X | | | | |
| Crédit Agricole Assurances | X | | | | |
| Crédit Agricole Corporate and Investment Bank | X | X | | | |
| Crédit Agricole Home Loan SFH | X | X | | | |
| Crédit Agricole Leasing & Factoring | | X | | | |
| Crédit Agricole Public Sector SCF | X | X | | | |
| Crédit Agricole S.A. | X | X | | | |
| Crédit du Nord | | X | | | |
| Crédit Industriel et Commercial - CIC | X | X | | | |
| Crédit Mutuel Caution Habitat | | | | X | |
| Crédit Mutuel Home Loan SFH | X | X | | | |
| Crédit Mutuel Real Estate Lease | | X | | | |
| Dassault Systèmes | X | | | | |
| ENGIE | X | | | | |
| ENGIE Alliance | X | | | | |
| Ester Finance Technologies | | X | | | |
| Europe Arab Bank S.A. | | X | | | |
| Eutelsat Communications | X | | | | |
| Factofrance | | X | | | |
| Finamur | | X | | | |
| Financière Agache | X | | | | |
| Finatis | X | | | | |
| Foncière Euris | X | | | | |
| Franfinance | | | | X | |
| G.I.E. PSA Trésorerie | X | | | | |
| Gaumont | X | | | | |
| Genebanque | | X | | | |
| Generix Group | X | | | | |
| Genfit | X | | | | |
| Groupe Open | X | | | | |

| Clients | Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé | Etablissements de crédit | Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles | Sociétés de financement | Autres entités financières, d'assurance et mutuelles |
|--|--|--------------------------|---|-------------------------|--|
| Imerys | X | | | | |
| Intexa | X | | | | |
| Jacquet Metals | X | | | | |
| JCDecaux SA | X | | | | |
| Korian | X | | | | |
| L.D.C. | X | | | | |
| Lacroix Group | X | | | | |
| Lagardère S.A. | X | | | | |
| L'Air Liquide | X | | | | |
| Linedata Services | X | | | | |
| LISI | X | | | | |
| LixxBail | | X | | | |
| Maat Pharma | X | | | | |
| Mauna Kea Technologies | X | | | | |
| Memscap | X | | | | |
| Mercialys | X | | | | |
| Métropole Télévision | X | | | | |
| Nanobiotix | X | | | | |
| National Bank of Kuwait France S.A. | | X | | | |
| Norbail-Immobilier | | | | X | |
| Orapi | X | | | | |
| OSE Immunotherapeutics | X | | | | |
| Parrot | X | | | | |
| Pierre et Vacances | X | | | | |
| Predica | | | X | | |
| Prodigéo Assurances (ex PRO BTP Epargne-Retraite-Prévoyance) | | | X | | |
| Publicis Groupe S.A. | X | | | | |
| Quadient S.A. | X | | | | |
| Rallye | X | | | | |
| Safran | X | | | | |
| Samse | X | | | | |
| Sanofi | X | | | | |
| Scania Finance France | | | | X | |
| Schneider Electric SE | X | | | | |
| SG Option Europe | X | | | | |
| Société Anonyme de Crédit à l'Industrie Française | | X | | | |
| Société de la Tour Eiffel | X | | | | |
| Société de Tayninh | X | | | | |
| Société Européenne de Développement du Financement | | | | X | |
| Société Générale | X | X | | | |
| Société Générale pour le Développement des Opérations de Crédit-Bail Immobilier - Sogebail | | X | | | |
| Société Générale SCF | X | X | | | |
| Société Générale SFH | X | X | | | |
| Société Marseillaise de Crédit | | X | | | |
| Sofiproteol | | | | X | |

| Clients | Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé | Etablissements de crédit | Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles | Sociétés de financement | Autres entités financières, d'assurance et mutuelles |
|---|--|--------------------------|---|-------------------------|--|
| Sogefimur | | X | | | |
| Sogelease France | | | | X | |
| Somfy S.A. | X | | | | |
| SPIE SA | X | | | | |
| Spirica | | | X | | |
| SQLI | X | | | | |
| SUEZ | X | | | | |
| Teréga S.A. | X | | | | |
| Teréga S.A.S. | X | | | | |
| Tikehau Capital | X | | | | |
| Transgene S.A. | X | | | | |
| UNIFERGIE - Union pour le financement des économies d'énergie | | X | | | |
| Union de Banques Arabes et Françaises | | X | | | |
| Valeo | X | | | | |
| Veolia Environnement | X | | | | |
| Vivendi SE | X | | | | |
| Waga Energy | X | | | | |
| Yamaha Motor Finance France | | | | X | |

| Artois | | | | | |
|---------------|--|--------------------------|---|-------------------------|--|
| Clients | Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé | Etablissements de crédit | Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles | Sociétés de financement | Autres entités financières, d'assurance et mutuelles |
| Solocal Group | X | | | | |



Annexe 3

Déclaration de la direction relative au contrôle de la qualité, à l'indépendance et à la formation

Nous confirmons, en application des dispositions prévues à l'article R. 823-21 du Code de commerce, que :

- ▶ Nous avons mis en place un système de contrôle de la qualité tel que décrit ci-avant dans le rapport de transparence 2022 établi pour les commissaires aux comptes membres d'EY en France. Ce système permet une gestion des risques appropriée et le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables ;
- ▶ Le dispositif de maintien et de contrôle de l'indépendance, décrit dans ce rapport de transparence 2022, est appliqué à l'ensemble des professionnels, associés et autres collaborateurs intervenant auprès des clients dont nous certifions les comptes. Il est également appliqué à nos structures d'exercice, ainsi qu'à nos prestations de services et à celles des autres membres d'EY. Cette application fait l'objet de vérifications internes régulières ;
- ▶ La politique de formation continue exposée dans ce rapport vise à permettre le respect par les professionnels concernés des dispositions de l'article L. 822-4 et de l'article R. 822-61 du Code de commerce. Les situations qui ne seraient pas conformes font l'objet d'un suivi de notre part pour y remédier.

Alain Perroux
Président
Ernst & Young Audit
Ernst & Young et Autres

Jean-Baptiste Schouttet
Président
Auditex



Annexe 4

Structures juridiques

Les entités juridiques de l'activité d'audit d'EY en France sont détenues directement ou indirectement par des associés personnes physiques :

| Nom des entités | Détenition du capital en % | | | | Droits de vote en % | | | |
|-----------------------------|----------------------------|--------|---------|---------|---------------------|--------|---------|---------|
| | EC | Non EC | CAC | Non CAC | EC | Non EC | CAC | Non CAC |
| Ernst & Young Audit (*) | 99,998 | 0,002 | 99,999 | 0,001 | 99,998 | 0,002 | 99,999 | 0,001 |
| Ernst & Young et Autres (*) | NA | NA | 99,989 | 0,011 | NA | NA | 99,989 | 0,011 |
| Auditex (*) | 99,998 | 0,002 | 99,999 | 0,001 | 99,998 | 0,002 | 99,999 | 0,001 |
| EY & Associés(**) | 99,9997 | 0,0003 | 99,9995 | 0,0005 | 99,9997 | 0,0003 | 99,9995 | 0,0005 |

(*) Ces entités sont des SAS à capital variable.

(**) EY & Associés est une société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes qui ne détient pas de mandats de commissariat aux comptes.

EC : experts-comptables, CAC : commissaires aux comptes



Annexe 5

Informations financières

Selon les dispositions prévues à l'article R. 823-21 du Code de commerce, les honoraires annuels, incluant ceux des clients d'audit et non-audit, des sociétés de commissariat aux comptes, objets du présent rapport, se répartissent ainsi :

| Détail des honoraires (en millions d'euros) | EY et Autres | EY Audit | Auditex | Total | % |
|--|----------------|----------------|------------|----------------|-------------|
| Honoraires provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés des entités d'intérêt public (EIP) et des entités membres d'un groupe dont la société mère est une EIP | 104 642 | 71 451 | 161 | 176 254 | 47% |
| Honoraires provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés des autres entités | 75 158 | 103 930 | 3 | 179 092 | 48% |
| Honoraires provenant des services autres que d'audit légal fournis aux entités faisant l'objet d'un audit légal (EIP et non-EIP) | 7 635 | 7 749 | 0 | 15 384 | 4% |
| Honoraires provenant de services autres que d'audit légal fournis à d'autres entités ne faisant pas l'objet d'un audit légal | 106 | 3 391 | 0 | 3 497 | 1% |
| Total honoraires des sociétés de commissariat aux comptes EY en France | 187 541 | 186 521 | 164 | 374 227 | 100% |

Les autres sociétés opérationnelles pour les activités réglementées du chiffre en France, les sociétés Artois, Picarle et Associés et EY & Associés n'ont pas eu de mandat EIP pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.



Annexe 6

Politique de rémunération des associés

L'approche d'EY en matière de rémunération des associés est fondée sur une rétribution différenciée selon les performances. Les associés sont évalués chaque année sur la base de leurs réalisations en termes de qualité, de service client, d'engagement auprès des collaborateurs, ainsi que sur la base d'indicateurs financiers et commerciaux.

Les politiques d'EY interdisent d'évaluer et de rémunérer les associés signataires et les autres associés qui participent à des missions d'audit sur la base du chiffre d'affaires réalisé sur les missions autres que l'audit pour les clients concernés. Cette règle, conforme à la réglementation européenne de l'audit, renforce l'obligation professionnelle de nos associés de conserver leur indépendance et leur objectivité.

L'évaluation et la rémunération des associés en France sont déterminées selon différents critères comprenant des indicateurs spécifiques de qualité et de maîtrise des risques, aussi bien en termes d'actions que de résultats.

Les indicateurs de performance spécifiquement liés à la qualité et au risque prennent en considération :

- ▶ L'excellence technique ;
- ▶ Le respect des valeurs d'EY dans les comportements et les attitudes ;
- ▶ La démonstration d'un savoir et l'exercice d'un véritable leadership en matière de qualité et de gestion des risques ;

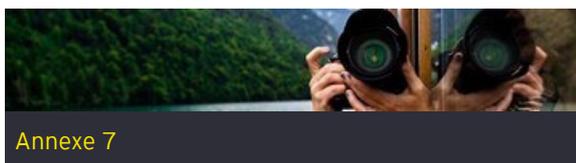
- ▶ Le respect des politiques et procédures ;
- ▶ Le respect des obligations légales, réglementaires et professionnelles ;
- ▶ La contribution à la protection et à la promotion de la marque EY.

En fonction des différentes valeurs reconnues par le marché pour des compétences et des postes différents, et dans le but d'attirer et de fidéliser des profils ayant un haut potentiel, nous établissons la rémunération de nos associés en tenant également compte des facteurs suivants :

- ▶ L'expérience professionnelle ;
- ▶ Le rôle et la responsabilité ;
- ▶ Le potentiel à long terme.

Les manquements à nos règles internes relatives à la qualité entraînent des actions correctives, lesquelles peuvent aussi bien inclure un impact sur l'évaluation de la performance, un impact sur la rémunération, une formation complémentaire, une supervision supplémentaire qu'une réaffectation. Les cas les plus sérieux peuvent entraîner le départ de l'associé.

Nous utilisons un système dans lequel la qualité est un élément clé de l'évaluation annuelle d'un associé.



Annexe 7

Liste des entités d'audit membres d'EY habilitées à effectuer des contrôles légaux dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

| Member state | Statutory auditor or audit firm |
|-----------------------|---|
| Austria | Ernst & Young Wirtschaftsprüfungsgesellschaft m.b.H. |
| Belgium | EY Assurance Services SRL EY Bedrijfsrevisoren SRL EY Europe SRL |
| Bulgaria | Ernst & Young Audit OOD |
| Croatia | Ernst & Young d.o.o. |
| Cyprus | Ernst & Young Cyprus Limited Ernst & Young Ernst & Young CEA (South) Services Ltd Ernst & Young CEA (South) Holdings Plc |
| Czech Republic | Ernst & Young Audit, s.r.o. |
| Denmark | EY Godkendt Revisionspartnerselskab EY Grønland Godkendt Revisionsanpartsselskab |
| Estonia | Ernst & Young Baltic AS Baltic Network OU |
| Finland | Ernst & Young Oy |
| France | Artois Auditex Ernst & Young Audit Ernst & Young et Autres EY & Associés Picarle et Associes |
| Germany | Ernst & Young GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Ernst & Young Heilbronner Treuhand-GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft EY Revision und Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Treuhand-Süd GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Steuerberatungsgesellschaft TS GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft TS Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Schitag Schwäbische Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft |
| Greece | Ernst & Young (Hellas) Certified Auditors Accountants S.A. |
| Hungary | Ernst & Young Könyvvizsgáló Korlátolt Felelősségű Társaság |
| Iceland | Ernst & Young ehf |
| Ireland | Ernst & Young Chartered Accountants |

| Member state | Statutory auditor or audit firm |
|----------------------|--|
| Italy | EY S.p.A. |
| Latvia | Ernst & Young Baltic SIA |
| Liechtenstein | Ernst & Young AG, Basel Ernst & Young GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Ernst & Young AG, Vaduz |
| Lithuania | Ernst & Young Baltic UAB |
| Luxembourg | Ernst & Young Luxembourg S.A. Ernst & Young S.A. |
| Malta | Ernst & Young Malta Limited |
| Netherlands | Ernst & Young Accountants LLP |
| Norway | Ernst & Young AS |
| Poland | Ernst & Young Audyt Polska sp. z o.o. Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Finance sp. k Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Doradztwo Podatkowe sp. k. Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością sp. k. Ernst & Young Usługi Finansowe Audyt sp. z o.o. |
| Portugal | Ernst & Young Audit & Associados - SROC, S.A. |
| Romania | Ernst & Young Assurance Services SRL Ernst & Young Support Services SRL |
| Slovakia | Ernst & Young Slovakia, spol. s r.o. |
| Slovenia | Ernst & Young d.o.o. |
| Spain | ATD Auditores Sector Público, S.L.U Ernst & Young, S.L. |
| Sweden | Ernst & Young AB |

Le total des honoraires de ces entités d'audit membres d'EY provenant du contrôle légal des états financiers consolidés et annuels s'élève à environ 2,34 milliards d'euros.



Annexe 8

Table de concordance avec l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014

| Règlement (UE) No 537/2014 du parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 - Article 13 | Rapport de transparence |
|--|-------------------------|
| a) Une description de la structure juridique et de la structure du capital du cabinet d'audit ; | Pages 8, 46 |
| Lorsque le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit est membre d'un réseau : | |
| i) Une description de ce réseau et de son organisation juridique et structurelle ; | Pages 35-37 |
| ii) Le nom de chaque contrôleur légal des comptes intervenant à titre individuel ou du cabinet d'audit qui est membre du réseau ; | Page 8 |
| b) iii) Les pays dans lesquels chaque contrôleur légal des comptes intervenant à titre individuel ou le cabinet d'audit qui est membre du réseau a le statut de contrôleur légal des comptes, ou les pays dans lesquels se situe son siège social, son administration centrale ou son siège d'exploitation principal ; | Page 8 |
| iv) Le chiffre d'affaires total réalisé par les contrôleurs légaux des comptes intervenant à titre individuel et les cabinets d'audit qui sont membres du réseau provenant du contrôle légal d'états financiers annuels et consolidés ; | Page 9 |
| c) Une description de la structure de gouvernance du cabinet d'audit ; | Page 8 |
| d) Une description du système interne de contrôle qualité du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit et une déclaration de l'organe d'administration ou de direction concernant l'efficacité de son fonctionnement ; | Pages 23-25, 45 |
| e) La date du dernier examen d'assurance qualité visé à l'article 26 ; | Page 24 |
| f) La liste des entités d'intérêt public pour lesquelles le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit a effectué des contrôles légaux des comptes au cours de l'exercice précédent ; | Pages 38-44 |
| g) Une déclaration concernant les pratiques du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit en matière d'indépendance et confirmant qu'une vérification interne du respect de cette indépendance a été effectuée ; | Page 45 |
| h) Une déclaration concernant la politique du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit en matière de formation continue des contrôleurs légaux des comptes visée à l'article 13 de la directive 2006/43/CE ; | Page 45 |
| i) Des informations sur la base de rémunération des associés au sein des cabinets d'audit ; | Page 48 |
| j) Une description de la politique du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit en matière de rotation des associés d'audit principaux, conformément à l'article 17, paragraphe 7 ; | Page 32 |
| Si ces informations ne sont pas communiquées dans ses états financiers au sens de l'article 4, paragraphe 2, de la directive 2013/34/UE, des informations sur le chiffre d'affaires total du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit, ventilé selon les catégories suivantes : | |
| k) i) Les revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une entité d'intérêt public ; | Page 47 |
| ii) Les revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autres entités ; | |
| iii) Les revenus provenant de services autres que d'audit autorisés fournis à des entités qui sont contrôlées par le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit ; et | |
| iv) Les revenus provenant de services autres que d'audit fournis à d'autres entités. | |

EY | Building a better working world

La raison d'être d'EY est de participer à la construction d'un monde plus équilibré, en créant de la valeur sur le long terme pour nos clients, nos collaborateurs et pour la société, et en renforçant la confiance dans les marchés financiers.

Expertes dans le traitement des données et des nouvelles technologies, les équipes EY présentes dans plus de 150 pays, contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et répondent aux enjeux de croissance, de transformation et de gestion des activités de nos clients.

Fortes de compétences en audit, consulting, droit, stratégie, fiscalité et transactions, les équipes EY sont en mesure de décrypter les complexités du monde d'aujourd'hui, de poser les bonnes questions et d'y apporter des réponses pertinentes.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun représente une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et utilise les données personnelles, ainsi que sur les droits des personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données sont disponibles sur ey.com/privacy. Les cabinets membres d'EY ne pratiquent pas d'activité juridique lorsque les lois locales l'interdisent. Pour plus d'informations sur notre organisation, veuillez vous rendre sur notre site ey.com.

2022 - Ernst & Young Audit
Tous droits réservés.

Design Center - 2207BMC144
SCORE N° 2022-072

ED None

Document imprimé sur du papier à forte teneur en matières recyclées, conformément à l'engagement d'EY de limiter son empreinte environnementale.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale, juridique ou autre. Pour toute question spécifique, veuillez vous adresser à vos conseillers.

ey.com/fr